

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 57

Séance tenue le 23 janvier 2003, à 13 h 30
Hôtel Le Dauphin
600, boulevard Saint-Joseph
Drummondville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 JANVIER 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
NICOLE DUFRESNE	12
YVES GATIEN	21
GILLES THÉBERGE	39
HUGHETTE ST-GERMAIN	44
REPRISE DE LA SÉANCE	52
JEAN-GUY VINCENT.....	52
MATHIEU ALLARD.....	64
LUC LAFORTUNE	66
GILLES PERREAUULT	72
JACQUES CORRIVEAU	85
GARY DESMARAIS	89

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonjour! Et, bienvenue à cette 36e séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je m'appelle Louise Boucher et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

10 Donc, nous poursuivons la séance entamée ici même, hier soir, à Drummondville. Nous avons déjà un citoyen d'inscrit; d'autres se sont inscrits aujourd'hui.

15 Alors, je rappelle aux gens qui souhaitent poser des questions, qu'il faut préalablement s'inscrire au registre qui est à l'arrière de la salle et, à chaque fois que je vous invite à poser des questions, je vous autorise à en poser deux, à la fois, et vous avez la possibilité de vous réinscrire si vous en avez d'autres à formuler.

20 Avant de vous céder la parole, je vais faire l'appel des documents à déposer ou des questions laissées en suspens. Alors, monsieur Sanfaçon.

20

M. DENIS SANFAÇON :

Bonjour, madame la présidente! Après-midi faste. Alors, nous déposons:

25 – la présentation de monsieur Luc Couture, directeur de la Direction régionale du Centre-du-Québec qu'on a faite, hier;

30 – nous déposons également l'Entente du comité multipartite Agriculture et Environnement de la région du Centre-du-Québec;

30

– les Sommaires des résultats 2001-2002 de la Direction régionale du Centre-du-Québec;

35 – le Guide de réalisation d'un plan agronomique de défrichement, dont nous avons discuté, hier;

35

– le Plan stratégique 2001-2004 de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement;

40 – le Rapport annuel 2001 de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement. Il y a beaucoup de questions qui touchent la recherche, alors on a beaucoup d'informations dans ces documents;

45 – les Activités de l'entreprise 2001 de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement;

50 – la Présentation de monsieur Claude Bernard, directeur scientifique concernant les bandes riveraines en milieu agricole, impact sur la qualité de l'eau, que nous avons eue dans une séance précédente;

– l'Historique des travaux de drainage au Québec et état du réseau hydrographique, Colloque régional sur les cours d'eau de Robert Beaulieu, ingénieur, dont nous avons également parlé.

55 Également, une question concernant la valeur du capital agricole détaillée qui provenait du commissaire Dumais. Alors, dans cette réponse, nous trouvons:

60 – un tableau du capital agricole moyen des entreprises porcines au Québec, Québec et régions, 2001. Alors, valeur marchande, valeur marchande moyenne, etc., valeur marchande des bâtiments, toutes les informations demandées;

– un graphique de la répartition du capital agricole moyen des entreprises porcines, par région;

65 – un autre de la répartition du capital agricole moyen des entreprises porcines sous une forme différente;

– finalement, l'évolution de la valeur totale du capital agricole, les entreprises porcines de 1981 à 2001;

70 – et, l'évolution de la valeur moyenne du capital agricole, sous forme de graphique, également;

75 – et, finalement, l'évolution de la valeur des actifs des exploitations porcines au Québec, Canada et autres provinces.

Une mine de renseignements, madame.

80 Également, hier, nous avons parlé des difficultés en regard de la relève. On avait mentionné entre autres que, effectivement, la valeur des actifs et l'endettement étaient des écueils importants en regard de la relève agricole. Par contre, que le Québec se démarquait comme étant celui qui offrait davantage à sa relève partout en Amérique du Nord. Et, nous avons donc reçu aujourd'hui même: le profil de la relève agricole 2000 au Québec et c'est disponible sur le site du ministère. On y retrouve toutes les questions de formation, en fait, tout
85 le profil de la relève agricole.

90 Finalement, nous avons parlé des cours au niveau de la production porcine, hier. Alors le diplôme d'études professionnelles, il y en a un DEP en production porcine. Ce DEP-là est disponible présentement dans les commissions scolaires du Fleuve et des Lacs, de la Commission scolaire de la Riveraine, Commission scolaire des Hauts-Cantons, Commission scolaire des Samarres, Commission scolaire du Lac Témiscamingue, de la Côte du Sud, et de Saint-Hyacinthe.

95 Quant au DEC, il s'agit d'un DEC en gestion et exploitation d'une entreprise agricole, dans lequel il y a un certain nombre de cours qui peuvent être pris en production porcine, mais ce n'est pas un DEC spécialisé en production porcine, mais en gestion et exploitation d'une entreprise agricole. Et il est donné au Cégep de Matane, à l'ITA de La Pocatière, au Cégep d'Alma, au Cégep de Sherbrooke, au Campus MacDonald, au Cégep régional De Lanaudière, au Cégep Lévis-Lauzon, Lionel-Groulx, Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'ITA de Saint-Hyacinthe et
100 au Cégep de Victoriaville. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

105 Merci, monsieur Sanfaçon.

Je rappelle aussi que cet après-midi, on va avoir une présentation de monsieur Patoine sur l'impact de la déforestation sur la qualité de l'eau. Et, monsieur Fortin, est-ce que vous avez des questions laissées en suspens ou des documents à déposer?

110 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui. Et, j'ai demandé à monsieur Patoine d'ajouter une acétate sur la pression animale, par rapport à la pression humaine, qui est dans le cadre d'une conférence qu'il a donnée hier dans le colloque sur le phosphore, qui était donné par l'Ordre des agronomes.

115 Oui, je voudrais déposer, madame la présidente, une étude de la qualité de l'eau du lac William dont on a parlé, hier, qui a été discuté, qui a été demandé. Et, si vous permettez, il y aurait monsieur Maurice Dumas qui aurait quelques commentaires rapides pour commenter l'étude et répondre aux interrogations d'hier.
120

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est le seul document que vous déposez?

125

M. PIERRE FORTIN :

Oui. C'est-à-dire, je dépose l'étude et les commentaires de monsieur Dumas.

LA PRÉSIDENTE :

130

D'accord.

M. PIERRE FORTIN :

135

Mais si vous le permettez, monsieur Dumas pourrait commenter brièvement.

LA PRÉSIDENTE :

140

Oui. Ça va. Pendant que monsieur Dumas s'installe, est-ce que vous avez des documents à déposer?

Oui, monsieur Trecia.

M. GUY TRENCIA :

145

Non, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

150

Non? D'accord.

Monsieur Nadeau?

M. JEAN NADEAU :

155

En fait, madame la présidente, ça serait une précision sur une question qui avait été soulevée mardi dernier, en après-midi, par monsieur Antoine Doyon de l'UPA de l'Estrie.

160

En fait, monsieur Doyon voulait connaître le coût du programme d'assainissement des eaux municipales, la contribution du gouvernement du Québec. Alors, j'ai certaines données à ce sujet-là. En fait, il y a trois programmes qui, principalement, ont été mis à contribution pour, donc, la contribution de l'État à l'assainissement des eaux: le programme d'assainissement des eaux usées; le programme d'assainissement des eaux municipales; et, le programme Eau-Vive.

165

Deux de ces programmes-là étaient spécifiquement dédiés au traitement des eaux usées. Le programme Eau-Vive, lui, comporte aussi d'autres volets.

170

Il y a d'autres programmes également qui ont été mis à contribution, notamment Infrastructure Canada-Québec et Infrastructure Québec-municipalités. En fait, les données que je vais vous fournir proviennent des trois programmes que j'ai mentionnés au début.

175

Alors, à ce jour, la contribution de l'État québécois à l'assainissement des eaux municipales est de 5 887 000 000 \$. Si on ajoute à ça la contribution municipale, on arrive à un total de 6 130 000 000 \$. Alors, je ne sais pas si ces données sont suffisamment précises pour répondre à la question de monsieur Doyon. Si vous estimez qu'il y a des précisions supplémentaires qui sont nécessaires, je pourrai éventuellement déposer un document à la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

180

Et, c'est bien le montant pour les trois premiers programmes que vous avez mentionnés.

M. JEAN NADEAU :

185

Tout à fait, oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, Infrastructure Canada et...

190

M. JEAN NADEAU :

Programme d'assainissement des eaux usées, Programme d'assainissement des eaux municipales et le Programme Eau-Vive.

195

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

200

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il y a des données aussi sur l'industriel qui ont été demandées.

M. JEAN NADEAU :

205 L'industriel, je croyais que c'était le ministère de l'Environnement qui devait s'en charger.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

210 Je ne le sais pas. On l'a demandé.

M. PIERRE FORTIN :

Oui, oui. Oui, oui. On est en train de faire des petites recherches.

215 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Parce qu'autrefois, c'était au ministère de l'Environnement. Ça a été transféré aux Affaires municipales. Alors, si le ministère de l'Environnement peut nous donner les données sur l'assainissement industriel, en termes directs et en termes indirects.

220

M. JEAN NADEAU :

Peut-être un dernier élément, madame la présidente. En fait, c'est un programme ou des programmes qui existaient, en fait, qui ont commencé à être appliqués en 1978.

225

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Nadeau.
Monsieur Dumas.

230

M. MAURICE DUMAS :

Bonjour, madame la présidente!

235 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

M. MAURICE DUMAS :

240

Je vous apporte quelques informations complémentaires pour les besoins de votre Commission, parce que je suis allé de mémoire hier, puis les écrits restent et les paroles s'envolent.

245 Ça fait que j'aimerais dire, par rapport aux apports au lac William, d'une manière globale, on parle de 28 tonnes globalement. Par contre, on parle de 16 tonnes pour la rivière Bécancour et de 5 tonnes pour Thetford-Mines. Là, c'est en 99. Probablement que ce 5 tonnes-là se rapproche plus du 2 tonnes que je mentionnais, ça fait qu'on va vérifier pour quelle raison.

250 Et ensuite, les autres apports, autrement dit, il y avait une pisciculture à l'époque qui apportait 2.6 tonnes. Présentement, elle est fermée. On parle des petits tributaires autour du lac de 4.2 tonnes. Ce qui faisait, si on additionnait la part des riverains, tout ça, on arrivait à un grand total de 28 tonnes.

255 Maintenant, il y a eu des recommandations en 99, par rapport à qu'est-ce qui pouvait être fait pour améliorer la situation. C'est-à-dire, on parlait d'abaisser à 11 tonnes les apports au lac William pour empêcher les blooms d'algues.

260 Donc, la première chose, on demandait de diminuer les apports par la population humaine, par les cheptels, puis par les engrais. On demandait de faire une protection de la bande riveraine du lac William, renaturalisation des rives du lac et de ses tributaires. Interdire l'épandage d'engrais chimiques pour les résidences riveraines autour du lac. Instaurer un programme de vidange de fosse septique; les champs d'épuration, même conformes, n'éliminent pas le phosphore. Se prémunir contre les surverses du système de collecte des eaux usées de Thetford-Mines. Instaurer un suivi de la qualité de l'eau en collaboration avec l'Association des riverains.

270 Maintenant, je vais vous dire juste la situation actuelle, les projets qui sont en cours. En 2001, le ministère de l'Environnement, avec l'Association des riverains, initie un projet de suivi des blooms d'algues au lac William. Au printemps 2002, les riverains du lac Joseph, qui est le lac juste en aval du lac William, entament une campagne d'échantillonnage en collaboration avec la Direction régionale du ministère de l'Environnement. Au printemps 2002, il y a la formation d'un comité provisoire du bassin versant de la rivière Bécancour. Et, il y a un programme d'amélioration des ouvrages d'assainissement de la station d'épuration de la Haute-Bécancour, visant la réduction des rejets de phosphore qui est à l'étude.

280 Il y a 35 000 \$ par année pour diminuer la quantité de phosphore dans l'effluent de la station, soit de 1 milligramme à 0.5 milligramme par litre. C'est une démarche volontaire de la municipalité. Ensuite, il y a eu 20 000 \$ pour débrancher les drains de toit du système d'assainissement de Thetford-Mines, ce qui va diminuer les surverses et les risques qui y sont associés. Et, il y a 2 M\$ pour séparer le réseau fluvial du réseau domestique, et 15 000 \$ pour corriger les débordements et augmenter les capacités de l'usine. Voilà, c'est les informations que je voulais ajouter. Merci.

285 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumas, juste un moment.
Monsieur Beauchamp.

290 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous avez bien dit que les champs d'épuration n'éliminaient pas le phosphore.

295 **M. MAURICE DUMAS :**

Exactement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

300 Qu'est-ce qu'ils éliminent?

M. MAURICE DUMAS :

305 Bien, c'est principalement les matières en suspension et plus au niveau des nitrates. Mais je ne suis pas un spécialiste au niveau des champs d'épuration, peut-être une autre personne pourrait répondre. Mais, effectivement, les champs d'épuration sont aucunement efficaces pour le phosphore. Entre autres, les bactéries.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

310 Est-ce que ça veut dire que dans les champs d'épuration des résidences isolées, que le phosphore qui n'est pas éliminé, est-ce que vous savez où il va? Est-ce qu'il reste là ou s'il migre vers le cours d'eau?

315 **M. MAURICE DUMAS :**

320 C'est ça. En général, surtout à proximité, s'il n'y a pas de bande riveraine, si le champ d'épuration est en bordure des cours d'eau, comme ça se produit dans ce coin-là, au lac Joseph puis au lac William, c'est sûr que... souvent, même, ils sont dans la nappe phréatique, c'est sûr que le phosphore migre vers le lac. C'est ainsi qu'on a évalué la migration.

325 Ici, lorsqu'on parlait des riverains, on parlait qu'ils étaient responsables, c'est-à-dire, on parlait de la pisciculture qui est à 2.6; 4.2 tonnes pour les riverains et les autres tributaires. Et, les ruisseaux, effectivement, la population, on évaluait en tout cas qu'une partie de la population s'est mise sur un système d'aqueduc à Saint-Ferdinand, mais une autre partie du lac ne l'est pas. Donc, c'est eux qui amènent le phosphore, une partie du phosphore, disons, qui affecte le lac.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

330

Par l'aqueduc?

M. MAURICE DUMAS :

335

Non, non. C'est-à-dire, il y a une usine de traitement à Saint-Ferdinand. Je me suis mal exprimé. Et c'est possible aussi, là je n'ai pas les données pour l'usine de Saint-Ferdinand, mais c'est possible aussi qu'elle subisse aussi des surverses qui affectent, à ce moment-là, plus le lac Joseph. C'est possible. Là, je n'ai pas de données là-dessus. Moi, je m'occupe plus au niveau des cours d'eau. Au niveau de l'assainissement municipal, je ne sais pas c'est quoi l'état du suivi pour l'usine de traitement de Saint-Ferdinand.

340

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

345

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être que j'inviterais tout de suite monsieur Patoine à faire sa présentation puis, après ça, on va permettre aux citoyens de poser leurs questions. Monsieur Patoine, bonjour!

350

M. MICHEL PATOINE :

Bonjour! Je vais utiliser un support visuel pour aider à bien expliquer les points importants de l'étude. Alors, cette figure illustre les 19 bassins versants qui ont été retenus pour faire l'étude qui établit des liens entre la teneur en phosphore des sols et celle des rivières, également qui a permis d'établir des liens aussi avec le pourcentage du territoire en agriculture ou en forêt.

355

Alors, en vert, on voit les bassins versants qui ont une concentration en phosphore dans l'eau qui respecte les critères de qualité de 30 microgrammes par litre. C'est des bassins versants où on a une occupation surtout forestière, à prédominance forestière.

360

En rouge, on voit les bassins versants qui ont les concentrations en phosphore les plus élevées. Puis, en orange ou en brun, on a des bassins versants qui ont des concentrations intermédiaires. Le bassin de la rivière Nicolet Sud-Ouest, au centre de la carte, se situe dans cette catégorie.

365

Alors, sur la diapositive suivante, on voit sur l'axe des Y, en ordonné, on a la concentration médiane en phosphore des rivières, en microgrammes de phosphore par litre. Sur l'axe des X, la concentration en phosphore des sols agricoles et forestiers. C'est une moyenne pondérée qui tient compte de la teneur en phosphore des sols agricoles et forestiers et la proportion du territoire de chacun des types d'utilisation du territoire.

370

375 Les deux axes sont exprimés en logarithme parce qu'on a transformé les données sous
forme logarithmique pour permettre d'appliquer un modèle de régression linéaire, pour respecter
les hypothèses du modèle de régression.

380 Alors, la simple observation des points montre qu'il y a une relation entre la teneur en
phosphore des rivières et celle des sols du bassin versant, l'ensemble du bassin versant. Puis
la régression linéaire qui est illustrée par la ligne au centre, avec un trait plein, est très
significative, dans le sens que la probabilité de faire une erreur en disant qu'il y a une relation
significative est de 1 dans 10 000. Puis, la relation explique 78 % de la variance des points
autour de la droite de régression.

385 Il faut indiquer aussi que c'est la donnée de l'axe des X, c'est-à-dire la teneur en
phosphore, et les autres paramètres qui sont corrélés à la teneur en phosphore des sols dans le
bassin versant. Entre autres, il y a le bilan du phosphore qui est l'apport instantané, une année,
qui est intégré dans ce coefficient de corrélation-là. La teneur en phosphore des sols illustre un
peu un historique de fertilisation. Les niveaux de phosphore les plus élevés correspondent à des
390 endroits où on a eu une fertilisation élevée pendant un certain nombre d'années.

Alors, sur la diapositive suivante, on a utilisé l'équation de régression, qui représente la
droite centrale et non pas chacun des points individuellement, pour générer une série de
courbes. Sur l'axe des Y, on a toujours la teneur en phosphore des rivières, concentration
395 médiane, annuelle. Sur l'axe des X, on a isolé la teneur en phosphore des sols agricoles,
seulement des sols agricoles, cette fois-ci. Et, on a généré une série de courbes qui
représentent le pourcentage du bassin versant en culture. Donc, la courbe du haut représente
un bassin où on aurait 90 % du territoire en culture et 10 % en forêt.

400 Le trait en rouge à la hauteur de 30 sur l'échelle des Y représente le critère de qualité de
l'eau qui est de 30 microgrammes par litre, un critère pour protéger les cours d'eau contre
l'eutrophisation en rivière.

405 Alors, la valeur, on peut dire, repère de 39 % du territoire en forêt peut être considérée
comme bonne, à titre indicatif, pour des sols de niveau moyen, de richesse moyenne. Si, en
moyenne, les sols agricoles d'un bassin versant sont, on peut dire, un niveau d'équilibre, en
termes de besoin, de stabilité à long terme, à ce moment-là le 30 % serait convenable, compte
tenu du fait que cette droite-là ne représente pas chacun des bassins mais une moyenne. Ça
peut être différent quand on prend individuellement chacun des bassins versants.

410 Alors, on va aller à la diapositive suivante, qui vise à répondre à une des questions qui a
été soulevée, hier. C'est quoi l'impact de la densité animale et densité de population, qui sont
deux autres facteurs importants. C'est un extrait de la conférence que j'ai présentée avec Sylvie
Blais et deux autres collègues de notre Direction, qui apparaît dans le colloque sur le phosphore,
415 qui doit être déposé à la Commission par l'Ordre des agronomes.

Alors, on a retenu pour l'étude six bassins versants qui sont dans la zone agricole, mais, disons, de part et d'autre, un peu autour de la région du Centre-du-Québec. Aucun des bassins n'est dans le Centre-du-Québec, mais disons que les bassins le bordent.

420

Il y a trois bassins versants dans la région Chaudière-Appalaches, soit celui de la rivière Boyer, ainsi que ceux de la rivière Beaurivage et Bras d'Henri, le petit sous-bassin de la Beaurivage. Il y a le bassin de la rivière Chibouet, plus au sud, qui est dans le bassin de la rivière Yamaska, voisin de la Nicolet. Puis deux bassins dans la rivière l'Assomption, qui est Saint-Esprit et de l'Achigan.

425

Alors, sur l'illustration suivante, je vais d'abord expliquer. Les bâtonnets en jaune, en trait plein, indiquent la charge annuelle de phosphore pour la période de 1996 à 2000, la charge moyenne annuelle. Pour les quatre années. Les bâtonnets hachurés sont les charges estivales. Bon, ici, on voit le cas de la rivière Boyer. Dans le cas de la rivière Boyer, la charge de phosphore mesurée dans la rivière, c'est-à-dire calculée en prenant les données de débit avec les stations hydrométriques et les concentrations de phosphore, correspond à environ 200 kilogrammes de phosphore par kilomètre carré. On les a ramenés par kilomètre carré pour avoir une facilité de comparaison d'un bassin à l'autre.

430

435

Maintenant, les chiffres en rouge, qui correspondent aussi à l'échelle, représentent la densité animale en unité animale par kilomètre carré de l'ensemble du bassin versant. Les chiffres en vert représentent le pourcentage du bassin versant en culture, puis les petites maisons représentent les densités de population en habitant par kilomètre carré de bassin versant.

440

Alors, le constat qu'on fait, c'est qu'on observe des charges de phosphore plus importantes dans les bassins versants où on a les plus fortes densités animales, c'est-à-dire les trois bassins versants qui sont dans la région Chaudière-Appalaches: Boyer, Bras d'Henri et Beaurivage, ainsi que dans la rivière Chibouet qui est un sous-bassin de la rivière Yamaska.

445

À l'opposé, on observe qu'on a les plus faibles charges dans les bassins où on a les plus fortes densités de population. Alors, ce qui laisse croire que les densités animales auraient une influence plus importante que les densités de population. Évidemment, ça demeure dans les limites des six bassins utilisés pour la comparaison.

450

Le choix des bassins avait été fait dans une optique de continuité avec une étude qui avait déjà été faite antérieurement, de 1989 à 95, pour vérifier l'incidence des programmes d'assainissement agricole. Alors, on a retenu cinq des six bassins pour lesquels le suivi de qualité de l'eau avait été continué. Puis on a ajouté la rivière Boyer, parce qu'on devait traiter les données pour d'autres besoins.

455

Ça conclut.

460

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Je vous remercie de cette information.

465 Alors, maintenant, j'inviterais madame Nicole Dufresne, qui est productrice porcine et
administratrice à la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

Mme NICOLE DUFRESNE :

470 Bonjour, madame!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, madame!

475 **Mme NICOLE DUFRESNE :**

Bonjour, messieurs les commissaires! Alors, c'est sur votre invitation, madame, que je
me présente aujourd'hui.

480 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie d'avoir accepté d'attendre à aujourd'hui pour poser vos questions.

485 **Mme NICOLE DUFRESNE :**

Alors, ma première question est la suivante, et je vous l'ai posée à Saint-Hyacinthe et
vous m'avez demandé si j'étais pour revenir lorsque le MAPAQ et le ministère de
l'Environnement, et je vous ai répondu: *Oui, madame, je reviendrai.+

490 Alors, selon des statistiques qui nous ont été remises lors de réunions à l'UPA,
l'évolution des superficies en culture est passée de 3.5 millions d'hectares en 1951 à 2 millions
d'hectares en 2001, soit une diminution de 41%. Est-ce qu'au Centre-du-Québec, on assiste
aussi à une diminution aussi importante des superficies qui sont consacrées à l'agriculture? Et,
495 est-ce que c'est pour cette raison que l'évolution de la valeur des terres, depuis dix ans, au
Centre-du-Québec, a augmenté de 53 % par rapport à une diminution de 25 % pour le reste du
Canada?

500 Ma question, c'est que ça suit les interrogations des jeunes, hier, qui sont venus vous
dire que pour s'installer en agriculture, des jeunes éprouvaient beaucoup de difficulté à cause de
la valeur énorme des terres. Alors, je voudrais savoir s'il y a un lien entre ces deux choses-là.
Et, je voudrais demander au bureau de l'Environnement de faire en sorte que la protection des
terres agricoles soit mise en place, afin de préserver cette richesse qu'on a ici au Centre-du-
Québec. Merci, madame.

505 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous invite à venir nous le dire au moment des mémoires.

510 Monsieur Sanfaçon. Alors, est-ce qu'au Centre-du-Québec, d'abord, on observe une diminution du nombre d'hectares qui est voué à l'agriculture?

M. DENIS SANFAÇON :

515 Madame la présidente, j'inviterais monsieur Camille Desmarais peut-être de la région à répondre à cette question. Nous avons déjà donné des statistiques plus globales. Maintenant, plus spécifiquement à la région, peut-être qu'au niveau régional, ces statistiques-là existent.

LA PRÉSIDENTE :

520 Bonjour!

M. CAMILLE DESMARAIS :

525 Bonjour, madame la présidente! Effectivement, la région Centre-du-Québec, ça suit la même tendance qu'à l'échelle de la province, à l'échelle du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

530 Est-ce que vous avez des données?

M. CAMILLE DESMARAIS :

Je pourrais vous fournir les données ce soir peut-être.

535 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Vous ne les avez pas avec vous?

540 **M. CAMILLE DESMARAIS :**

1951, vous avez dit, je pense? Oui. C'est possible de les obtenir assez rapidement.

LA PRÉSIDENTE :

545 D'accord. Et, est-ce qu'on observe une augmentation de la valeur des terres?

M. CAMILLE DESMARAIS :

550 Oui, également. Mais, c'est récent. L'augmentation de la valeur des terres, ça ne fait pas... c'est cinquante ans, la période?

Mme NICOLE DUFRESNE :

555 C'est dix ans que j'ai dit.

LA PRÉSIDENTE :

Depuis dix ans.

560 **M. CAMILLE DESMARAIS :**

Oui, oui. Depuis une dizaine d'années, il y a une augmentation de la valeur des terres, comme pareil à l'ensemble du Québec.

565 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce qui explique cette augmentation de la valeur des terres?

M. CAMILLE DESMARAIS :

570 Il y a plusieurs facteurs qui l'expliquent. C'est, bien entendu, le dynamisme de l'agriculture, le développement des productions céréalières, entre autres, et aussi la demande pour des surfaces d'épandage, etc. Donc, c'est un ensemble de facteurs qui fait que la valeur des terres augmente.

575

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le fait qu'il y ait une proportion de moins en moins grande de terres qui sont dédiées à l'agriculture, a un impact aussi sur le prix de la valeur des terres?

580

M. CAMILLE DESMARAIS :

Oui. C'est toujours une question d'offre et de demande. Moins il y en a, plus c'est cher. Plus il y en a, moins c'est cher.

585

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

590

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Madame, vous avez dit dans votre intervention, depuis dix ans, les terres ont augmenté de...

595

Mme NICOLE DUFRESNE :

53 %.

600

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... 53 % dans la région. Et vous avez dit, durant la même période, leur valeur dans l'ensemble du Canada a diminué.

605

Mme NICOLE DUFRESNE :

De 25 %.

610

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Cette donnée-là m'étonne un peu. Je voudrais vérifier si, par hasard, les gens du MAPAQ auraient – monsieur Sanfaçon – les données en main pour l'ensemble du Canada.

615

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, madame la présidente. Par rapport à l'information demandée, dans le document déposé *Valeur des terres agricoles* de Financement agricole Canada, nous avons les variations semestrielles depuis janvier 93 jusqu'à juillet 2002. Et pour le Québec et pour les provinces canadiennes, ainsi que pour le Canada. Je n'ai pas sur ce document ce que ça donne comme

620 variation totale mais, à l'évidence, quand on regarde le diagramme au niveau Canada, la plupart du temps il y a eu des augmentations semestrielles, sauf à deux occasions. Mais les plus hautes augmentations ont été dans l'ordre de 6 %, alors qu'au Québec, si on regarde le diagramme à bâtons, on voit des augmentations allant jusqu'à 11,2 % dans les années 96, 97. Et, le dernier semestre, c'est-à-dire juillet 02 est à 6,2 % d'augmentation semestrielle.

625 Alors, de façon générale, ce qu'on observe, c'est un accroissement semestriel plus élevé au Québec que dans l'ensemble canadien.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

630 Donc, un accroissement plus élevé au Québec que dans l'ensemble canadien, mais dans l'ensemble canadien, ça augmente également et on ne peut pas dire que ça diminue durant cette période-là.

LA PRÉSIDENTE :

635 Ça va, madame?

Mme NICOLE DUFRESNE :

640 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

645 Alors, on va avoir les informations en soirée. Monsieur Desmarais nous l'a promis.

Mme NICOLE DUFRESNE :

650 Merci, madame. Ma deuxième question, tout d'abord, un petit préambule. Comme producteur de porc, chaque fois que je livre un porc, je dois payer 34 dans un fonds de recherche et ce fonds de recherche aide à subventionner des traitements pour le fumier ou, encore, pour l'avancement de la génétique, afin d'améliorer les aliments et toutes les choses, afin que l'environnement s'améliore. C'est, en fait, 34, mais on dit de 3 à 84 parce qu'on va également rechercher dans différents autres fonds.

655 Moi, ce que je voudrais savoir, on sait qu'il y a plusieurs façons de réduire les odeurs et, également, de traiter les fumiers. Ils sont en cours, on en voit, on voit les différentes nominations, avec ce qu'ils font et comment ils coûtent et tout ça. Moi, je voudrais savoir si le ministère de l'Environnement ou si le MAPAQ peut nous renseigner là-dessus.

660 Au niveau du gouvernement, est-ce que des sommes importantes ont été accordées pour la recherche, pour disons planifier un cadre afin de dire, bon, d'ici un an, deux ans, trois ans, afin qu'on nous donne une réponse vis-à-vis certains appareils qui sont en place.

665 Moi, j'ai assisté personnellement à un épandage qui a eu lieu à Warwick l'automne passé. Et, je vous assure que j'étais placée d'ici au mur qui est en arrière de vous et ça ne sentait à peu près rien. C'est certain que ça ne règle pas le problème de la pollution diffuse, mais les producteurs de porc sont, disons, inquiets et sont intéressés, eux aussi, à partager leurs expériences, à mettre de l'argent, parce que déjà, nous, depuis quelques années, on le fait. Alors je pense qu'on aimerait ça si quelqu'un pouvait nous dire: *Oui, à partir de telle
670 année ou, oui, le gouvernement a investi des fonds dans une recherche pour, disons, cautionner tel projet et, oui, ça va fonctionner.+ Parce qu'on est conscient du social de notre profession et on veut améliorer les choses. Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

675 C'était une rampe d'épandage que vous suiviez?

Mme NICOLE DUFRESNE :

680 Non, c'est pas du tout une rampe d'épandage. C'est même par aspersion supérieure. Et je vous le dis, là, ça sentait comme la terre noire au printemps quand on fait le potager, il y a comme une odeur de terre. Mais il y avait à peu près pas de senteur. C'était vraiment spectaculaire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, c'était du lisier?

Mme NICOLE DUFRESNE :

690 Oui. C'était du lisier de porc.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

695 Et, est-ce qu'il serait possible de nous dire quel procédé était utilisé, si vous le savez?

Mme NICOLE DUFRESNE :

700 Bien, là, c'est parce que...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Vous ne voulez pas le mentionner.

705 **Mme NICOLE DUFRESNE :**

Mais je peux m'organiser pour que ça soit déposé à la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

710

Merci. D'accord.

Monsieur Sanfaçon, le programme Prime-Vert, c'est un programme de subvention dont certains de ses volets favorise le développement de nouveaux équipements ou le traitement.

715

Alors, il y a des sommes d'investies par le gouvernement dans la recherche et le développement de nouveaux outils. Je vous laisse la parole.

M. DENIS SANFAÇON :

720

Merci beaucoup, madame la présidente. Je vais l'aborder sous trois angles. D'abord, si on retourne un petit peu en arrière, effectivement, nous avons financé la mise en place de huit vitrines technologiques, donc, qui permettent de tester sur les fermes quatre procédés de traitement différents, et les aides consenties à ce jour ont été de 2,1 M\$, incluant aussi les aides pour mettre en place deux projets de traitement collectif à titre expérimental également. Alors, ça, c'est pour ce volet-là.

725

Le deuxième volet, c'est au niveau de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement. On a eu l'occasion de le mentionner à plusieurs reprises. C'est un institut qui est financé par divers partenaires, dont le ministère, et il y a énormément de recherches qui se font en regard des procédés de traitement, aussi des recherches pour minimiser les odeurs. Enfin, on a déjà eu l'occasion de faire état des nombreuses recherches qui se font à l'Institut de recherche.

730

Et, je terminerais en mentionnant que dans l'enveloppe de 257 M\$ annoncée par le ministre de l'Agriculture en juin dernier, il y a prévu, dans les trois prochaines années pour la R & D, pour la recherche et développement et, éventuellement, d'autres mesures à préciser ultérieurement, 37 M\$ dont une partie ira en recherche et développement. Je ne peux préciser à l'heure actuelle le montant exact.

735

740

Les budgets vont évidemment commencer au 1er avril et on aura, à ce moment-là, des informations plus précises sur l'organisation budgétaire de ces sommes déjà annoncées.

LA PRÉSIDENTE :

745 C'est 37 M\$ pour trois ans?

M. DENIS SANFAÇON :

750 Pour trois ans, du 257 annoncé en investissement déjà en juin dernier. Et, ça comprend la R & D et éventuellement d'autres mesures. C'est pour ça que dans le 37, je ne peux pas vous dire s'il va y avoir 25 ou 30. Ça, ça reste encore à préciser. Il y a encore des discussions au moment où on se parle.

LA PRÉSIDENTE :

755

D'accord.

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

760

Madame évoque 34 par porc, pouvant aller jusqu'à 84. Ça va à qui, ces argents-là?

M. DENIS SANFAÇON :

765 Merci, madame la présidente. Ces prélèvements sont faits, si ma mémoire est bonne, c'est par kilo de porc produit ou par porc?

Mme NICOLE DUFRESNE :

770

34 par porc.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

34 par porc.

775

M. DENIS SANFAÇON :

780 34 par porc, c'est la Fédération qui fait ce prélevé-là et qui finance elle-même, en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds, des projets de recherche qui, eux, peuvent être conduits soit à l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement, par exemple, soit à Lennoxville au niveau d'Agriculture Agroalimentaire Canada, soit dans des universités québécoises. Alors, les recherches sont faites dans diverses institutions de recherche et la Fédération participe au financement de ces recherches-là.

785 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

À vue de nez, 34 par porc, 7 millions de porcs, ça fait à peu près 210 000 \$. C'est l'ordre de grandeur à peu près. Ou si on va jusqu'à 84, elle a évoqué 84.

790 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je ne connais pas exactement le prélèvement au moment où on se parle, mais ce qu'on peut savoir, c'est qu'avec 7,1 millions de porcs produits, si le prélèvement est de 34, bien, on multiplie et on arrive.

795

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça va. Madame a manifesté une attention particulière à l'odeur. Est-ce qu'il y a de la recherche de pointe sur l'odeur, qui est la nuisance par excellence.

800

M. DENIS SANFAÇON :

Effectivement, madame la présidente, les odeurs sont un inconvénient important, notamment pour la gestion des fumiers liquides. Et, il y a un certain nombre de recherches qui se fait sur différents procédés visant à diminuer les odeurs. Et, souvent, les procédés de traitement qui ont d'autres objectifs ont aussi comme corollaire, en même temps, le fait de minimiser les odeurs.

805

Pensons, par exemple, aux différents procédés de compostage qui finissent par faire un produit dont les odeurs sont diminuées, ce qui n'est pas nécessairement le cas sur le site de compostage lui-même, évidemment.

810

Il y a différents procédés de traitement aussi avec filtrage, par exemple, sur tourbe dopée ou boue rouge. Il y en a plusieurs qu'on peut énumérer. Il y a effectivement beaucoup de recherches qui se font. Et, dans les documents qu'on a déposés en début d'audience, tout à l'heure, on a une liste de certains de ces projets. Et, sur le site même de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement, on peut voir de multiples projets à cet égard.

815

LA PRÉSIDENTE :

820

Ça va, madame?

Mme NICOLE DUFRESNE :

Moi, c'est que j'aimerais ça qu'il y ait une date, que ça ne soit pas de la recherche pendant dix ans. Les producteurs de porc sont aussi intéressés, comme les gens autour d'eux autres, à régler le problème. Mais si on cherche pendant encore dix ans, on n'aura jamais réglé le problème. Je ne sais pas, mais c'est peut-être un voeu pieux...

825

830 **LA PRÉSIDENTE :**

Que ça aboutisse.

835 **Mme NICOLE DUFRESNE :**

... mais que ça aboutisse. Qu'on puisse, à un moment donné, avoir quelque chose à se mettre sous la dent. Je vous remercie beaucoup.

840 **M. DENIS SANFAÇON :**

Petit commentaire, madame la présidente. On a déjà eu un ancien patron, un ancien ministre qui disait qu'il y avait trop de chercheurs mais pas assez de trouveurs.

845 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Quand même, sur ce thème-là, à propos des procédés de traitement qui sont en vitrine présentement, je pense que vous avez une date, un engagement avec une date fixe pour rendre compte des résultats.

850 **M. DENIS SANFAÇON :**

Effectivement, madame la présidente, les promoteurs qui ont bénéficié de l'aide, à la fois du ministère et du fonds pour l'accroissement de l'investissement à la relance de l'emploi du ministère des Finances, ont des engagements pour remettre les évaluations technico-économiques d'ici la fin de l'année. Alors, on devrait avoir donc, quelque part à la fin de l'année, l'évaluation technico-économique des quatre procédés qui sont dans les huit vitrines que je vous mentionnais tout à l'heure.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne fais qu'une vérification, parce qu'on nous avait dit hier qu'il serait là ce soir, mais est-ce que monsieur Denis Pellerin est absent? Oui.

Monsieur Yves Gatien, producteur agricole.

865

M. YVES GATIEN :

Bonjour!

870 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, monsieur Gatien!

M. YVES GATIEN :

875

Moi, je voulais reparler de l'étude sur le déboisement et l'effet de dilution qu'a la forêt sur les rivières. Quant à moi, l'étude qui a été citée hier, puis représentée ce matin de façon plus détaillée, ça me semblait dire que plus il y a de déboisement, donc plus d'activités agricoles, on retrouve plus de pollution.

880

Quant à moi, il me semble que c'est plutôt une relation que, quand on déboise, on utilise ce territoire-là à d'autres fins que la forêt. Donc, pour des activités humaines, autant urbaines que rurales.

885

Donc, malheureusement, dans la Vallée du Saint-Laurent, on retrouve une grande densité humaine, mais on retrouve à la fois aussi une grande densité d'élevage. Souvent, les deux sont des phénomènes reliés. La prospérité d'agriculture amène prospérité urbaine et la prospérité urbaine nourrit le milieu rural, puis, bon, c'est tout intimement lié.

890

Alors, je me demandais jusqu'à quel point on pouvait dire que dès qu'il y avait déboisement, que si c'était l'agriculture qui prenait place, bien, ça, ça voulait dire que le milieu allait être plus pollué.

LA PRÉSIDENTE :

895

Est-ce qu'on peut inviter monsieur Patoine, s'il vous plaît? Dans votre étude, monsieur Patoine, vous mettiez en relation des territoires agricoles versus des territoires boisés.

M. MICHEL PATOINE :

900

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

905

C'est bien ça?

M. MICHEL PATOINE :

910

LA PRÉSIDENTE :

915

D'accord. Maintenant, en réaction à la question de monsieur qui parle du déboisement et qui dit, dans le fond, les terres qui sont déboisées ne seront pas nécessairement utilisées à des fins agricoles, elles peuvent être utilisées à d'autres fins. Donc, est-ce que dans votre étude, on peut apprécier ce phénomène-là ou c'est un portrait de deux situations bien établies?

M. MICHEL PATOINE :

920 Disons, la question soulevée est tout à fait pertinente. Dans l'étude sur dix-neuf bassins versants que nous avons réalisée, nous n'avons pas vérifié les corrélations possibles avec d'autres facteurs, parce que ça aurait été trop long les isoler pour chacun des bassins versants.

925 Par contre, c'est un fait qu'il y a une correspondance entre les densités de population de façon générale, densités de population et densités humaines ou occupation de l'agriculture où il y a plus d'élevage et aussi plus de monde, d'activités humaines, aussi plus d'activités industrielles. Il y a une concordance territoriale.

930 Maintenant, d'autres études auparavant avaient mis en lumière, à l'aide de régressions multiples, qui mettent en relation les différents paramètres, l'influence ou l'importance de chacun des paramètres.

935 Il y a une des études qui est citée dans la présentation que j'ai faite à l'Ordre des agronomes, qui a été réalisée par Georges Gambazo, qui a mis en relation les flux annuels de phosphore, les charges annuelles de phosphore mesurées en rivière, les densités de population humaine, la densité animale et le pourcentage du territoire en culture de grande interligne, qui est principalement le maïs.

940 Alors, cette relation-là pourrait présenter un intérêt pour faire diverses évaluations, pour essayer de voir c'est quoi l'impact des différents facteurs.

945 Par contre, pour d'autres paramètres que le phosphore soluble, dans les régressions multiples, la densité de population n'était pas sortie comme paramètre significatif. Ça dépend des relations.

Je pense que ça serait d'intérêt pour la Commission de pouvoir prendre connaissance de l'étude de Gambazo, qui pourrait être déposée. Ça a été publié dans *Vecteur Environnement*.

LA PRÉSIDENTE :

950 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

955 C'est toujours difficile pour nous autres, les profanes, de comprendre les significations profondes des études menées de ce type-là. Est-ce que je caricature votre pensée en disant que la conclusion de votre étude, c'est qu'au fond, si on garde 30 % d'un territoire d'un bassin versant boisé, on atteint une espèce d'optimum de rendement dans un bassin versant donné, tout en permettant des activités humaines importantes.

960

M. MICHEL PATOINE :

965 Ce qu'on peut dire, c'est que si on a une activité humaine moyenne et une utilisation du territoire moyenne aussi, dans l'ordre de ce qu'on retrouve dans les bassins versants qui était proche du critère de qualité de l'eau, un peu en haut, on peut s'attendre à avoir un critère de qualité de l'eau semblable au bassin pour lequel on a fait des mesures.

970 Si on a des densités de population beaucoup plus fortes, que c'est très disproportionné par rapport à l'utilisation du territoire en agriculture, ou si on a l'inverse, un fort pourcentage du territoire en agriculture ou des très fortes densités animales, à ce moment-là, ça va être l'agriculture qui va être l'élément qui va avoir l'impact le plus important sur la qualité de l'eau. Une question de proportion d'apport.

975 Le phosphore provient des sources de phosphore. Il ne provient pas de la pluie ou très peu. Il provient de ce qui est entraîné par les pluies, qui vient en contact avec le sol qui contient du phosphore ou avec les fumiers qui ont été épandus, qui en contiennent aussi. Ça provient aussi des rejets des municipalités qui contiennent du phosphore, également de plusieurs types d'industrie.

980 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais votre recommandation, c'est, d'une mesure, on peut dire globale, de 30 % de conservation de la forêt dans un bassin versant. Est-ce que c'est ça, la principale recommandation?

985

M. MICHEL PATOINE :

Oui. Je dirais que 30 %, c'est une bonne valeur repère.

990 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, cela vaut-il pour vous, dans votre tête, est-ce que ça vaut autant pour la proportion d'agriculture que pour la proportion d'urbanisation. Au fond, un bassin versant qui serait principalement urbanisé, est-ce que vous recommanderiez aussi de garder 30 % de forêt?

995

M. MICHEL PATOINE :

1000 Ça, il faudrait examiner plus attentivement. Je pense que ce qui pourrait être intéressant, ça serait d'examiner les caractéristiques du groupe de bassins versants qui se situent dans le nuage de pointe, qui est proche du critère de qualité de l'eau, ça pourrait donner une indication de quel type de modèle peut être intéressant.

Il y a moyen de faire, aussi, des calculs avec...

1005 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais vous ne pourriez pas l'extrapoler jusque là, maintenant. Ça vous prendrait d'autres études.

1010 **M. MICHEL PATOINE :**

Oui. Il faudrait fouiller davantage la question.

1015 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Dans les acétates que vous avez montrées tantôt, il y avait une petite corrélation qui a été établie entre, d'une part, la déforestation et, d'autre part, la culture et, aussi, la densité d'habitations humaines. Et, vous sembliez démontrer que c'était plus la variable agricole qui était importante que la variable de densité humaine. Est-ce que je me trompe?

1020

M. MICHEL PATOINE :

Oui, effectivement, ce diagramme en bâtonnets là mettait en lumière que pour les six bassins versants étudiés, qui représentent différents types d'agriculture ou différentes intensités d'agriculture, mais avec des densités de population quand même voisines, mais plus élevées dans l'Assomption, plus faible dans les autres bassins, que l'aspect agricole semble plus important. Puis, disons, le bassin versant où les charges sont les plus importantes est aussi un bassin versant où la production porcine est importante. Ça, c'est connu. Le bassin de la rivière Bras d'Henri, qui est dans le secteur de Saint-Bernard, comporte beaucoup d'élevages porcins en proportion des autres élevages. L'élevage bovin est aussi important là.

1025

1030

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

1035

M. PIERRE FORTIN :

S'il vous plaît?

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste un moment. Monsieur Sanfaçon a demandé la parole.

M. DENIS SANFAÇON :

1045

Merci, madame la présidente. Juste un commentaire, peut-être, pour illustrer que l'agriculture de 2002 et l'agriculture de 1988 à 1995 est un peu différente et que l'implantation des bonnes pratiques vise à minimiser, évidemment, les risques et les impacts. Et que d'extrapoler les conclusions sur l'impact d'une agriculture qui pouvait se faire avec moins de bonnes pratiques avec une agriculture qui se fait avec davantage de bonnes pratiques pourrait être un peu hasardeux, à mon avis.

1050

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1055

Eu égard au critère qui est suggéré, que dans une région on devrait s'efforcer de garder 30 % du territoire en forêt ou boisé, vous l'avez peut-être donné, mais, ici, dans la région, on est à quel pourcentage du territoire qui est boisé? Je ne sais pas si c'est à l'Agriculture ou à l'Environnement qu'il faut s'adresser, madame la présidente.

1060

M. MICHEL PATOINE :

Je pourrais répondre.

LA PRÉSIDENTE :

1065

Oui, monsieur Patoine.

M. MICHEL PATOINE :

1070

Pour la Nicolet Sud-Ouest, pas pour l'ensemble de la région.

M. SERGE LÉVESQUE :

1075

Si je peux me permettre, j'avais donné, dans le portrait que je vous ai présenté hier, j'ai une donnée que m'a fournie le ministère des Ressources naturelles, qui était de 50 %.

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est pour l'ensemble du territoire.

1080

M. SERGE LÉVESQUE :

Pour l'ensemble de la région.

1085

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. MICHEL PATOINE :

1090

Dans le bassin de la rivière Nicolet Sud-Ouest, une étude Gambazo et Babin – c'est l'étude, d'ailleurs, à laquelle on réfère quand on parle des deux tiers des apports du phosphore qui proviennent des sources diffuses agricoles – on indique que 30 % des superficies du bassin versant sont en culture. Donc...

1095

LA PRÉSIDENTE :

70 % serait en...

1100

M. MICHEL PATOINE :

... Nicolet Sud-Ouest, ça serait un bassin moyen. Puis le critère de qualité de l'eau, la concentration médiane de phosphore total est de .035. Le 30 microgrammes par litre, alors de 35 microgrammes par litre dans la Nicolet Sud-Ouest, alors que le critère de qualité est de 30 microgrammes par litre. Donc, on peut dire que c'est un bassin versant *modèle+ ou typique, qui montre que le 30 % pourrait être une valeur intéressante dans une optique de développement.

1105

Par contre, il faudrait être prudent avant de décider de défricher 30 % du territoire dans un bassin versant à vocation principalement forestière. Parce que ça pourrait arriver qu'on atteigne des niveaux de contamination plus élevés que le critère de 30 microgrammes par litre. Il pourrait y avoir des dommages importants. Alors, il faudrait penser à faire des études plus poussées et plus précises avant de penser à se mettre à défricher. Il y a aussi la question de la préservation du saumon et des autres espèces.

1110

1115

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

1120 **M. PIERRE FORTIN :**

S'il vous plaît? C'est parce qu'on s'éloigne un petit peu. Moi, je voudrais poser une question à monsieur Patoine parce qu'on parle, la plupart des gens ont parlé de 30 % de boisé. À ma souvenance, dans l'étude, c'était 70 % de boisé. On parlait d'un défrichement de 30 %.

1125 Est-ce que c'est ça, monsieur Patoine, ou c'est l'inverse? Parce que là, on parle d'un couvert boisé de 30 %, je pensais que l'étude, c'était 70.

M. MICHEL PATOINE :

1130 Dans la Nicolet Sud-Ouest, c'est 30 % des superficies utilisées par l'agriculture. Des superficies pour la culture. Les cultures.

M. PIERRE FORTIN :

1135 Voilà. Voilà.

M. MICHEL PATOINE :

Donc, 70 % en forêt. Peut-être que j'ai confondu sans m'en rendre compte.

1140

M. PIERRE FORTIN :

Parce que la nuance est...

1145 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va.

Monsieur Marquis.

1150 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est aussi une question pour monsieur Patoine. Dans un des graphiques que vous nous avez présenté, vous mettiez sur le même axe la teneur en phosphore des sols forestiers et des sols agricoles. Est-ce que c'est aussi facile que ça de les mettre sur le même axe, dans ce sens que, est-ce qu'un sol forestier pauvre et un sol agricole pauvre réagissent de la même façon en termes de phosphore qui s'en va dans les ruisseaux et rivières?

1155

M. MICHEL PATOINE :

1160 On peut penser que ça serait un peu différent, parce que la structure des sols en forêt n'est pas la même que la structure des sols agricoles. Il n'y a pas de brassage. Il y a une couche où l'eau ruisselle facilement.

1165 Par contre, je pense que l'élément principal qui est responsable des apports de phosphore est le contact de l'eau avec le phosphore contenu dans les sols. Possiblement qu'en forêt, il y a un effet de rétention à cause de la meilleure infiltration. Donc, on pourrait penser que ça pourrait être un peu plus faible, à teneur en phosphore égale.

1170 Par contre, je ne pense pas que la différence soit énorme, que ça remette en cause les résultats de l'étude, parce que le contenu en phosphore des sols semble être un élément prédominant. On l'a vu aussi dans d'autres études, au niveau des parcelles, où on fait un lien entre la teneur en phosphore des sols, la quantité de phosphore épandue sur les sols et la quantité de phosphore perdue.

1175 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Un peu en corollaire. Est-ce que vous avez mesuré dans ces différents bassins-là la teneur en phosphore des sols forestiers naturels? Ça se compare à quoi, à peu près, si vous avez des mesures?

1180 **M. MICHEL PATOINE :**

Je l'ai expliqué, hier. Je vais revenir plus en détail. On retrouve d'ailleurs les précisions dans l'étude Patoine et Simoneau, qui est citée Patoine et Simoneau.

1185 On a pris les données de phosphore qui étaient disponibles en forêt. C'était pour la région Chaudière-Appalaches. On avait les données de l'étude de Régis Simard et d'autres collaborateurs dans le bassin de la rivière Beauvillage. Il y avait eu une étude spéciale. Puis il y a eu une autre étude, d'autres données du ministère des Ressources naturelles, dans des érablières, dans la région Chaudière-Appalaches, qui donnait une même valeur, disons, moyenne ou médiane. Alors, on a retenu 17 kilogrammes de phosphore Mehlich 3 par hectare comme étant une valeur représentative de la région.

1195 Puis on a posé l'hypothèse que, compte tenu que c'est des sols en forêt, donc qui n'ont pas été fertilisés, dont le niveau n'a pas été enrichi, ça ne devrait pas être très différent des autres bassins versants de la région concernée, du secteur concerné.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1200 Vous avez pris ces valeurs-là pour les autres bassins versants?

M. MICHEL PATOINE :

1205 Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1210 Parce qu'à un moment donné, à la Commission, on nous a parlé de sol forestier dans lequel on avait mesuré des richesses en phosphore de l'ordre de 800 kilogrammes par hectare. Alors, c'est un peu, je pense, difficile de généraliser d'un bassin à l'autre. Je ne sais pas si vous pouvez nous donner une certaine assurance justement avec l'utilisation d'une valeur semblable d'un bassin par rapport à l'ensemble.

M. MICHEL PATOINE :

1215 D'accord. J'ai eu quelques communications avec une personne du ministère des Ressources naturelles qui fait du suivi, qui a un réseau de suivi des sols en forêt, de différentes régions. Puis l'indication qu'on a, c'est que dans les régions du Bas-Saint-Laurent, si on se rapproche de la Gaspésie, on a des niveaux de phosphore très élevés, ce qui est vrai aussi dans la région d'Abitibi-Témiscamingue, plus vers le nord.

1220 Par contre, dans la zone sur laquelle a porté notre étude, on a des valeurs moins élevées. On peut avoir des valeurs plus élevées que 17 mais, disons, on n'est pas dans les 800. On reste dans l'ordre de grandeur. Ça semble être une région qui est assez homogène. Puis il peut y avoir des valeurs élevées qui proviennent du fait qu'il y a de faibles nombres d'échantillons qui sont prélevés au niveau de ce réseau de suivi-là.

LA PRÉSIDENTE :

1230 Monsieur Gatien.

M. YVES GATIEN :

1235 Comme vous disiez tout à l'heure, les chiffres qui nous ont été présentés m'apparaissent un peu complexes à analyser, vite, vite, comme ça. Mais j'aimerais référer aux chiffres qui sont présentés à la page 8 du portrait présenté par le ministère de l'Environnement. On nous donne, dans le tableau, les trois bassins versants de la Saint-François, Nicolet et Bécancour. Et puis on nous donne les superficies du bassin versant, ainsi que la superficie cultivée de ces bassins versants là.

1240

1245 Puis quand je regarde ça et que je vois que le bassin versant de la Saint-François a seulement que 12.8 % de sa superficie qui est cultivée, puis que je regarde le bassin versant de la Bécancour et de la Nicolet qui passent à plus du double, jusqu'à presque le triple de la superficie en pourcentage qui est vouée à l'agriculture, je me dis les effets de dilution qui se rapportent à la forêt devraient être beaucoup plus importants dans le bassin versant de la Saint-François. On parlerait de 87 % de l'eau qui arrive relativement propre des territoires, O.K.?

1250 En ayant un cheptel par hectare, en unités animales, qui semble pas mal pareil, on regarde la densité de la population qui passe dans Bécancour de 25, à Nicolet à 26 habitants par kilomètre carré, pour la Saint-François à 31 habitants par kilomètre carré.

1255 Tout ça, ça me fait dire, je me dis, bon, bien la Saint-François, l'eau devrait être beaucoup plus propre dans la rivière Saint-François si l'effet de dilution se fait sentir. Alors, si on regarde le schéma qui nous est présenté, le tableau qui nous est présenté à la page suivante, on voit que l'eau dans la rivière Saint-François est plutôt douteuse ou mauvaise.

Alors, je me dis, comment ça se fait que si on a de deux à trois fois moins d'eau polluée par le milieu agricole que, tout à coup, on se ramasse avec de l'eau qui n'est pas meilleure.

1260 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

1265 **M. PIERRE FORTIN :**

Monsieur Patoine qui a fait les chiffres va sûrement avoir des commentaires.

LA PRÉSIDENTE :

1270 D'accord.

M. MICHEL PATOINE :

1275 Oui. Dans le cas de la rivière Saint-François, on a un exemple où les apports des sources autres qu'agricoles sont importants. Alors, c'est un cas typique. Ce qui est en problématique, ce n'est pas le pourcentage du bassin versant globalement qui est défriché, mais c'est les apports des sources municipales.

LA PRÉSIDENTE :

1280

On a, entre autres dans ce même tableau, les industries avec rejets au cours d'eau: 130 pour la Saint-François. Ce n'est pas disponible pour Bécancour. Pour Nicolet, c'est 31. Donc, est-ce que ça peut être une raison?

1285

M. MICHEL PATOINE :

Les rejets d'industries et de municipalités constituent des apports qui sont non négligeables dans certains bassins versants. C'est le cas de la rivière Saint-François.

1290

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Dumais.

1295

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Mais, est-ce que ça, ça ne contredit pas, d'une certaine façon, l'étude qui nous dit, elle, que plus l'agriculture est importante dans un bassin versant, plus le niveau de contamination par le phosphore en particulier est élevé? Alors, là, vous nous dites: l'agriculture est moins importante, mais il y a d'autres activités qui font que ce bassin-là est très pollué.

1300

Alors, comment réconciliez-vous ce qu'on observe et ce que vous venez de dire à propos de la Saint-François, avec vos autres observations?

1305

M. MICHEL PATOINE :

Il faut prendre en compte l'ensemble des facteurs. Disons que la présentation que j'ai faite tantôt mettait en évidence des problématiques davantage agricoles. On a montré des bassins, on avait différents types d'agriculture.

1310

Il y a d'autres bassins versants où l'agriculture est moins importante, où on a des occupations du territoire moins importantes, mais où il y a des municipalités, des villes qui apportent des contributions majeures. Alors, si on est en présence de villes qui ont des rejets, soit traités ou non traités une partie de l'année, dans les cours d'eau, puis que la station d'échantillonnage n'est pas très éloignée, on est en mesure de le mesurer, on peut avoir des niveaux très élevés.

1315

Ce qui est mesuré à cet endroit-là correspond, on l'a déjà mentionné, au total des apports des secteurs municipal, des industries et l'agricole.

1320

LA PRÉSIDENTE :

1325 Mais est-ce qu'on est en mesure, dans les cas ici, d'expliquer qu'est-ce qui fait que --
parce que monsieur dit avec une superficie de bassin comme celle de la Saint-François, quand
on compare aux autres, avec un nombre d'unités animales par hectare cultivé identique ou
pratiquement, avec des superficies cultivées la moitié moins importantes dans la Saint-François
par rapport à la Bécancour et à peu près le tiers par rapport à la Nicolet, est-ce qu'on peut
expliquer pourquoi la qualité de l'eau est moins bonne dans la Saint-François?

1330 **M. MICHEL PATOINE :**

1335 Bon, si on va voir la carte sur le phosphore total, il y a plusieurs indicateurs. Disons, si
on regarde l'aspect du phosphore, on observe qu'à l'embouchure de la Nicolet Sud-Ouest, on a
une qualité de l'eau qui est plus dégradée qu'à la station plus amont. Également qu'à la station à
l'embouchure de la rivière Saint-François. On voit que le problème dans la Nicolet Sud-Ouest
est plus important. Puis l'endroit où la situation est la pire au niveau du phosphore, c'est dans la
rivière des Pins où on a la plus forte intensité de l'agriculture. Alors, c'est difficile d'aller plus loin
que ça.

1340 Il y a des apports importants des différentes sources, mais on peut mettre en évidence à
quel endroit ils sont les plus importants. Puis, aussi, quels sont les apports des sources autres
qu'agricoles les plus importants.

1345 Mais, dans ce type de portrait-là, dans l'information qu'on a traitée à partir d'un portrait
global comme celui qui est fait ici, on ne peut pas aller beaucoup plus loin. Pour aller plus loin,
il faut aller vers d'autres genres d'études.

LA PRÉSIDENTE :

1350 Ça va?

M. YVES GATIEN :

1355 Bien, pour conclure, moi, il m'apparaissait que, selon le tableau que je vous ai cité tout
à l'heure, que l'impact du déboisement et de son utilisation à des fins d'activités humaines, ça
m'apparaissait que, finalement, c'est l'activité humaine qui est le facteur important vu dans sa
globalité pour la pollution des cours d'eau.

1360 Et puis qu'à ce moment-là, le débat sur la production porcine, à mon sens, c'est peut-
être de chercher un bouc émissaire à un facteur qui est beaucoup plus large, qu'est l'activité
humaine. Et puis dans ce sens-là, on devrait peut-être s'interroger sur la véritable cause de la
pollution, c'est-à-dire une présence... autrement dit, un manque de biodiversité, une présence
trop grande d'une faune humaine, en fait, dans le milieu. Ce qui fait que ça diminue la présence
d'autres faunes et de la flore qu'il y avait à cette époque-là.

1365 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Alors, vous n'êtes pas pour l'augmentation du porc, mais pour la diminution du monde.

1370 **M. YVES GATIEN :**

Bien, c'est parce que je trouve que ça fait preuve un petit peu de schizophrénie de penser qu'on peut augmenter tout le temps la population sans la nourrir. Il faudrait être consistant là-dedans.

1375

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais, à l'inverse, dans les populations humaines, on a développé un système panquébécois d'usines d'interception des eaux, de collecte des eaux usées, d'usines d'épuration. Donc, on a énormément investi collectivement, même si l'efficacité de ça n'est pas encore optimale, c'est bien sûr.

1380

M. YVES GATIEN :

C'est justement, à ce sujet-là, je lisais dans l'étude, ils disaient que l'eau, dans des périodes où il n'y avait pas beaucoup de pluie, c'est-à-dire en été, que la qualité de l'eau était relativement bonne, mais que quand il venait plus de pluie, il y avait plus de lessivage et puis, qu'à ce moment-là, on pouvait voir les effets de la pollution agricole.

1385

Mais c'est justement ce dont on a parlé, hier, c'est justement à ces périodes-là que les usines d'épuration se trouvent à déborder. Alors, je ne vois pas comment ils peuvent conclure que l'effet de la pollution animale est si important.

1390

À mon sens, ils ne peuvent pas faire la relation entre l'apport qu'il y a dû à la production porcine par rapport aux autres productions animales – ça, ils ne sont pas capables de la distinguer – puis, à mon sens, ils ne sont pas plus capables de distinguer la pollution due à l'élevage par rapport à celle qui est due à la présence humaine sur le territoire.

1395

LA PRÉSIDENTE :

1400

Monsieur Patoine.

M. MICHEL PATOINE :

1405 Je peux revenir à la question qui a été posée, hier, à savoir est-ce que les débordements des réseaux combinés ont été pris en compte dans le calcul des apports des sources municipales.

1410 J'ai communiqué avec les gens de la direction où je travaille, des collègues, puis la personne qui a supervisé les calculs de l'étude ne pouvait pas être rejointe aujourd'hui. Donc, on va fournir la réponse à la Commission à une audience subséquente.

LA PRÉSIDENTE :

1415 D'accord.

M. MICHEL PATOINE :

1420 Par contre, le constat des études, c'est que si on prend les charges mesurées en rivière, dans les bassins à vocation principalement agricole, quand on les compare aux charges mesurées en rivière dans les bassins à prédominance forestière, on voit que les charges sont plus importantes. C'est vrai, comme il est mentionné, qu'il y a aussi une densité de population plus élevée, puis plus d'industries.

1425 Par contre, si on soustrait les apports des municipalités au temps où les usines de traitement fonctionnent et au temps où il n'y a pas de traitement, on voit que la contribution résiduelle est importante. Environ les deux tiers pour la plupart des bassins, en moyenne, pour la plupart des bassins agricoles. On parle d'à peu près 70 % en moyenne pour les neuf bassins qui ont été étudiés. Bon, il y a ce constat-là qu'on va documenter, puis pour lequel on va fournir
1430 une réponse à la Commission.

1435 Il y a aussi les études en parcelles qui montrent qu'il y a des apports qui proviennent de l'agriculture. Il y a eu des travaux qui ont été faits pour la production avec du lisier de porc ou avec différents autres types de fumier, qui montrent que le phosphore épandu sur les sols ne reste pas sur les sols. Il y a eu des essais avec simulateur de pluie; d'autres essais avec en conditions réelles, où il y avait des systèmes de collecte, puis, disons, c'est démontré qu'il y a des apports.

1440 Maintenant, comme j'ai déjà mentionné, il faudrait faire des travaux additionnels pour pouvoir évaluer plus précisément quels sont les apports des sources agricoles, et plus précisément de la production porcine, mais ça demande d'autres travaux.

LA PRÉSIDENTE :

1445 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1450 Sur ce thème-là, je pense que tout le monde s'entend pour convenir que quand on mesure un certain niveau de phosphore dans un cours d'eau, on n'est pas en mesure d'identifier exactement qui l'a amené dans ce cours d'eau-là.

1455 Par contre, on nous dit que, d'un autre côté, on peut estimer chacune des activités approximativement la quantité de phosphore qu'elle rejette dans l'environnement. Bon, les productions animales, par exemple, en généreraient tant dans l'environnement, sans dire que c'est dans le cours d'eau, mais à quelque part dans l'environnement. Ça peut aller dans le cours d'eau, mais ça peut être allé ailleurs. Mais on dit, les activités d'élevage, par exemple, vont en générer tant; les fertilisants minéraux vont en générer tant; les municipalités, possiblement, même après avoir épuré les eaux, vont en générer une telle quantité; les résidences isolées
1460 vont en générer telle quantité; les industries vont en générer telle quantité.

1465 Par contre, avec toutes les discussions qu'on a eues, on s'aperçoit que, par exemple, pour l'élevage, on fait des calculs théoriques mais on sait, aujourd'hui, que les nouvelles méthodes qui sont introduites d'alimentation, le multiphase, la phytase, ça fait que, comparativement aux analyses théoriques, la réalité peut être extrêmement variable.

Alors, dans quelle mesure les quantités de phosphore générées par les autres sortes d'activités, dans quelle mesure c'est précis ou c'est assez théorique et assez aléatoire aussi.

1470 Comme, par exemple, tout à l'heure, quand on nous disait que même les champs d'épuration n'épurent pas le phosphore – ce qui a semblé étonner mon collègue qui est un grand spécialiste de toutes les questions d'eau et d'épuration comme ça – alors, est-ce qu'on prenait comme pour acquis avant qu'il ne sortait pas de phosphore des champs d'épuration, puis là on s'aperçoit qu'il en sort?

1475 Alors, dans quelle mesure, jusqu'où c'est imprécis les évaluations de dire: telle activité en génère tant; telle activité en génère tant; telle activité en génère tant. Pouvez-vous nous commenter un peu sur ce thème-là.

1480 **M. MICHEL PATOINE :**

1485 Disons, les apports, il y a des critères de conception des stations d'épuration des eaux usées qui considèrent généralement des apports de deux 2 grammes par personne par jour pour le phosphore. Il y a d'autres paramètres mais, disons, nous parlons maintenant pour le phosphore. Ces apports-là sont variables. C'est une moyenne.

Les concentrations de ce qu'on retrouve dans les eaux usées, avant et après traitement, c'est variable aussi d'une journée à l'autre. Ça dépend en partie des conditions climatiques, de l'efficacité du système de traitement.

1490

Moi, ce que j'ai vu, ce que des collègues m'ont mentionné, des collègues qui travaillent dans le domaine, c'est que le fait d'avoir une usine de traitement des eaux usées, ça enlève environ 20 % du phosphore, le fait de traiter. S'il y a un système de déphosphatation, d'enlèvement du phosphore, ce que j'ai vu, j'ai travaillé avec quelques chiffres – des spécialistes pourront le confirmer ou donner des valeurs plus précises – c'est de l'ordre de 75 % du phosphore qui est enlevé.

1495

J'ai oublié l'autre partie de la question.

1500

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

C'était dans quelle mesure les évaluations des rejets dans l'environnement de phosphore, des activités autres que l'élevage, dans quelle mesure c'est précis ou ça peut être imprécis, les évaluations. Comme monsieur notre intervenant mentionne que lorsqu'il y a des pluies abondantes, qu'il intervient des débordements des usines d'épuration, alors j'imagine que dans les calculs que vous mentionnez, donc, vous dites qu'on part en disant: théoriquement, une personne génère 2 grammes de phosphore...

1505

M. MICHEL PATOINE :

1510

2 grammes par personne par jour.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1515

... par jour. Ça va à l'usine d'épuration. S'il n'y a pas de système pour enlever le phosphore, on enlève seulement 20 %, donc, il y en a 80 % qui va dans les effluents. Si on a un système pour enlever le phosphore, on en enlève 75 %. Mais, là, est-ce que ça tient compte des débordements qui surviennent dans des pluies abondantes, les chiffres que vous nous donnez là? Et, est-ce qu'on peut avoir une idée les débordements, lors des pluies abondantes, qu'est-ce que ça peut représenter en termes de quantité?

1520

M. MICHEL PATOINE :

1525

Ce que j'ignore, c'est la méthode de calcul qui a été retenue. Si la méthode que vous avez mentionnée a été retenue, normalement les débordements des réseaux unitaires seraient considérés. Si on prend 2 grammes par personne par jour, moins ce qui est retenu, ça serait une valeur sécuritaire.

1530

Par contre, moi, ce que je pense, c'est que les valeurs des charges mesurées ont été additionnées, puis comme on n'a pas l'information sur les débordements de réseau, cette

information-là n'a pas été comptabilisée. Mais comme ce n'est pas moi qui a fait le calcul, je dois vérifier avec la personne qui a supervisé les calculs, puis c'est pour cette raison qu'on va revenir parce que j'ignore la méthode qui a été utilisée.

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Ça va aller, monsieur Patoine. Je vous remercie, monsieur Gatien. Monsieur Marquis a une dernière question.

1540 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1545 S'il vous plaît, madame la présidente. Je voulais être sûr qu'il n'y avait pas d'ambiguïté. C'est que la présentation de monsieur Patoine, si j'ai bien compris, elle ne touche que le phosphore. Et, monsieur Gatien nous parlait du tableau à la page 9, qui nous a été remis, et lui, il est pour l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau. Alors, je suppose que l'on ne peut pas facilement mélanger ensemble ces choses-là. Ça ne réagit pas de la même façon dans l'ensemble.

1550 **M. MICHEL PATOINE :**

1555 Effectivement. Disons, on a moins de documentation sur l'aspect bactériologique, on a fait moins de travaux là-dessus que sur l'aspect du phosphore. Ce que les gens pensent, les spécialistes pensent, c'est que les sources humaines auraient des contributions importantes au niveau des coliformes fécaux et c'est, en général, la première source qu'on regarde pour la contamination bactériologique.

1560 Mais il existe des travaux qui montrent que lorsqu'on épand des déjections animales qui contiennent différents pathogènes, dont des coliformes fécaux qui sont un indicateur, mais d'autres organismes qui peuvent être pathogènes, qu'on en retrouve dans les eaux de ruissellement, dans certains cas dans les eaux de drainage, les terres agricoles. Puis aussi, la question de débordement des structures d'entreposage ou d'absence de structure d'entreposage qui peuvent être problématiques. L'accès des animaux aux cours d'eau, s'il y a des déjections fraîches qui sont déposées dans le cours d'eau lorsque les animaux vont s'abreuver. Ça peut être des sources non négligeables de contamination.

1565

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Gatien.

1570 **M. YVES GATIEN :**

J'aurais eu une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

1575

C'était votre deuxième question.

M. YVES GATIEN :

1580

Ah! oui?

LA PRÉSIDENTE :

Vous en avez eu deux déjà.

1585

M. YVES GATIEN :

Ah! bon. Je parlais qu'on parlait seulement que de l'étude sur le déboisement.

1590 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a plusieurs citoyens qui sont inscrits. Je voudrais donner la chance à tout le monde de poser leurs questions. Je vous invite à vous réinscrire, monsieur Gatien.

1595

Monsieur Gilles Théberge de l'Union paysanne et producteur forestier.

M. GILLES THÉBERGE :

Bonjour, madame la présidente!

1600

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

1605 **M. GILLES THÉBERGE :**

Monsieur Dumais, monsieur Beauchamp, monsieur Marquis! La question que je veux vous poser a surgi dans mon esprit lundi soir, alors que j'assistais à votre show de Sherbrooke, très intéressant. Un producteur agricole, un producteur de porc a soumis la question suite, d'ailleurs, à une présentation de monsieur Richard concernant les bandes riveraines, et il a soumis que, lui, si on lui imposait une bande riveraine qui est de 10 mètres, si j'ai bien compris dans le cas de ce que propose monsieur Richard, il se sentait un peu, comment dire, exproprié.

1615 Moi, je voudrais vous soumettre à contrario le contraire. C'est-à-dire que je possède un lot à Sainte-Eulalie, depuis 27 ans. Et c'est un lot que j'ai boisé patiemment, à la pelle, morceau par morceau, à racines nues. Je ne sais pas si ceux qui ont fait du boisement savent ce que ça veut dire. Et, avec l'aide de la Société sylvicole Arthabaska-Drummond dont je suis membre aussi. Sauf une parcelle de 4 hectares qui est le champ d'entrée chez nous, que je réservais, évidemment, à plus tard parce que, bon.

1620 Alors, il y a deux ou trois ans, je me suis adressé à mon conseiller, effectivement, de la Société sylvicole et j'ai demandé un plan de gestion pour boiser cette parcelle qui est petite, de 4 hectares. Semble-t-il que ça a provoqué des remous assez importants au MAPAQ, parce qu'ils doivent soumettre ces intentions-là au ministère de l'Agriculture. Et, j'ai reçu un refus catégorique de reboiser cette parcelle de terre.

1630 Entre-temps, je dois dire que mon voisin, avec lequel j'entretiens d'excellents rapports et je n'ai aucun antagonisme par rapport aux producteurs de porc, que ce soit bien clair, il se construit une porcherie et il utilisait déjà ma parcelle et il a, d'ailleurs, dû déboiser tout le fonds de terre qu'il restait pour ses épandages.

1635 Alors, moi, je prétends que le refus qu'on m'a opposé à ce que je boise mon champ d'entrée pour compléter finalement le boisement de ma terre, est directement relié au besoin d'épandage. Et, d'une certaine manière, je considère, et je me demande, et je vous demande de m'éclairer là-dessus, est-ce que j'ai raison de croire que, dans le fond, c'est une espèce de déni de mes moyens de production de pouvoir produire, sinon d'un droit de produire, ce qui n'est pas le cas dans le cas du boisement.

1640 **LA PRÉSIDENTE :**

1645 Alors, j'aimerais savoir du côté de l'Agriculture, parce que vous nous avez parlé hier que vous interveniez ou que vous aviez comme un droit de regard sur les terres agricoles qui étaient reboisées. Est-il exact qu'on puisse empêcher un propriétaire de reboiser une terre qui est destinée à l'agriculture? Monsieur Couture.

M. LUC COUTURE :

1650 Madame la présidente, il est exact que nous devons, dans le cas où une personne demande une subvention au ministère des Ressources naturelles, nous devons faire un avis sur le potentiel agricole de la terre et, ainsi, juger si cette terre-là doit demeurer en culture ou aller en forêt, avec une subvention du ministère des Ressources naturelles, pour une récolte dans les temps, alors qu'en agricole, c'est une récolte chaque année. Alors, c'est dans ce sens-là où on a une collaboration avec le MRN pour juger du potentiel agricole.

1655 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. LUC COUTURE :

1660

En zone agricole.

LA PRÉSIDENTE :

1665

Donc, la décision ne vous appartient pas.

M. LUC COUTURE :

C'est-à-dire que l'avis...

1670

LA PRÉSIDENTE :

Mais monsieur, lui, obtient une autorisation de qui? De sa municipalité?

1675

M. LUC COUTURE :

1680 C'est-à-dire que le ministère donne avis au MRN, à l'effet de dire: *Oui, il y a un potentiel agricole et nous ne souhaitons pas qu'il y ait une subvention donnée pour reboiser.+ Il peut reboiser mais à ses propres frais. Mais, nous, notre avis fait qu'il n'y aura pas de subvention si c'est un potentiel agricole de cette terre. Si la terre a un potentiel agricole permettant de la maintenir en culture dans un milieu productif.

LA PRÉSIDENTE :

1685

Donc, par rapport à ce que vous venez de nous dire, monsieur Couture rétorque que vous pourriez le faire, mais vous n'auriez pas droit à la subvention.

M. GILLES THÉBERGE :

1690 Je le sais.

LA PRÉSIDENTE :

1695 C'est ça? D'accord.

M. GILLES THÉBERGE :

1700 Mais je constate également en même temps – et d'ailleurs, je le vois tous les matins sur la route 122 entre Saint-Albert et Victoriaville et probablement que les gens d'Agriculture le savent – que présentement, on est en train de faire un déboisement massif, et ce n'est certainement pas pour planter des pâquerettes. Et je constate également que, bon, comme je vous disais, mon voisin peut déboiser à volonté, il peut couper tous les arbres qu'il y a, mais, moi, je ne peux pas planter des arbres. Ça veut dire qu'on est en train d'introduire une espèce d'hierarchie de valeurs, dans le fond, dans les activités.

1705 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est-à-dire qu'on ne dit pas que vous ne pouvez pas le faire.

1710 **M. GILLES THÉBERGE :**

Non, non, non.

LA PRÉSIDENTE :

1715 Mais ils ne vous accordent pas de subvention pour le faire.

M. GILLES THÉBERGE :

1720 On s'entend.

LA PRÉSIDENTE :

1725 D'accord.

M. GILLES THÉBERGE :

1730 C'est certain que je pourrais également faire autre chose, c'est-à-dire la laisser en friche, sortir mon voisin du champ, puis la laisser en friche, puis attendre, puis dans dix ans, là, O.K., c'est un boisé maintenant. Seulement, ce n'est pas une façon civilisée pour moi de fonctionner.

1735 Et, par ailleurs, je pense que si je n'ai pas de plan d'aménagement dûment produit par un ingénieur forestier, etc., je veux dire, je n'ai pas le droit non plus aux conseils. Alors, ce n'est pas simplement une question de subvention. Les plants, ça ne coûte pas si cher que ça. Mais c'est une question aussi de rester cohérent avec le fait que je suis un producteur forestier, ayant un statut de producteur forestier et je pense que, d'une certaine manière, c'est l'impact des besoins d'épandage actuellement... monsieur parle de potentiel agricole, je comprends ce qu'il dit, mais je pense que, en fait, ce n'est pas vraiment parce qu'on a besoin de champs pour planter des choses mais plutôt des champs pour épandre des choses. C'était ma question.

1740 J'ai une deuxième question vite, vite, vite, madame. Lundi soir dernier, une collègue vous a fait part de l'existence d'une étude qui avait été faite sur la production porcine, une étude fédérale, et je voudrais savoir si vous avez eu des nouvelles de ça.

1745 **LA PRÉSIDENTE :**

1750 En fait, oui, le docteur Galarneau, le lendemain, est revenue. Elle avait fait une recherche. Et, finalement, il n'y pas d'étude qui a été faite. Le *Citizen* avait reçu, à la suite d'une demande d'accès à l'information qui demandait d'avoir accès à tout ce qui existe sur la question, avait reçu 500 pages de différents documents. Il y avait là-dedans des échanges de correspondance, il y avait de tout.

M. GILLES THÉBERGE :

1755 Donc, ce n'est pas un document.

LA PRÉSIDENTE :

1760 Alors, ce n'est pas une étude. Ce n'est pas un document. On a clarifié la question.

M. GILLES THÉBERGE :

Je vous remercie beaucoup, madame.

1765 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Madame Huguette St-Germain.

1770 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

Bonjour!

1775 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, madame St-Germain!

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

1780 Bon, depuis quelques années, plusieurs mois entre autres, on signale diverses problématiques sur notre territoire en ce qui concerne le développement de l'agriculture, le développement intensif de l'agriculture et ses impacts négatifs sur l'eau, sur les sols et sur les malaises qu'il crée autant chez les producteurs que chez les populations rurales.

1785 On sait que les audiences du BAPE, on cherche à trouver des solutions à ces problématiques-là. Moults études ont été soumises, ici. Ces études-là ont soulevé d'autres questions parce que, en les lisant, quand on a l'occasion, enfin j'en ai lu quelques-unes parce que c'est très long, vous remarquez, sur Internet, mais de toute façon je me perds aussi dans tous ces chiffres et tous ces graphiques parce que je ne suis pas très à l'aise avec ça, mais il
1790 reste qu'il y a des questions qui sont encore soulevées. On n'a pas toutes les réponses et il y a encore beaucoup de confusion.

J'aimerais savoir si, parmi toutes ces études, il y en a une qui aurait été faite concernant un modèle de production – puisqu'on parle de production porcine, parlons de celle-là, mais ça
1795 pourrait d'autres – étude qui aurait été faite au Québec ou ailleurs, de production de taille dite familiale – je ne sais pas trop ce que ça veut dire parce qu'on ne s'entend pas sur le terme – mais relativement modeste, disons, comparativement à l'intensif, de modèles aussi qui, par leur façon de faire, protègent le sol, protègent l'eau, en tout cas par leur façon de faire, c'est reconnu pour avoir une certaine protection de l'environnement, qui sont aussi respectueux des
1800 animaux, qui sont aussi aidés et financés par monsieur Robitaille et compagnie...

LA PRÉSIDENTE :

Disons par La Financière.

1805

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Oui, c'est ça que je veux dire. Qui sont aussi soutenus par leur syndicat, c'est-à-dire l'UPA, parce que c'est l'unique syndicat, tellement bien soutenus qu'ils pourraient être en reportage, en publi-reportage dans les journaux comme étant un modèle, qui font vivre l'homme et sa fiancée et sa famille, qui ne posent pas de problème à leurs voisins, qui répondent aussi
1810 aux besoins des consommateurs, c'est-à-dire qu'ils nourrissent le monde.

1815 Est-ce qu'il y a des études comme ça qui ont été faites pour apporter une sorte de modèle qui serait différent. Je ne veux pas être naïve au point de dire qu'il ne faut plus faire d'argent, qu'il ne faut plus avoir de chiffre d'affaires imposant, mais je me dis qu'il y a un certain équilibre qui devrait exister.

1820 C'est dans ce sens-là. J'ai lu des choses, moi, un peu au hasard, et je me dis que ça existe. Mais est-ce qu'il y a vraiment une étude qui a été faite là-dessus. J'aimerais ça savoir.

LA PRÉSIDENTE :

1825 Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'on a, à votre connaissance, fait un tel genre d'étude sur la ferme porcine idéale?

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

1830 Qui essaie.

M. DENIS SANFAÇON :

1835 Madame la présidente, il y a de nombreuses études et beaucoup de connaissances qui touchent l'ensemble des points qui ont été soulevés par l'intervenante. Par exemple, les questions de façon de faire. On connaît de plus en plus et suffisamment pour en appliquer – et c'est déjà commencé, d'ailleurs – les bonnes pratiques agricoles et on a eu l'occasion d'en faire état à quelques reprises.

1840 Donc, au niveau des façons de faire, que ce soit en termes de gestion des fertilisants, que ce soit en termes de pratiques culturales, d'élevage, de gestion en alimentation pour minimiser les impacts environnementaux, le bagage de connaissances est énorme et suffisant pour qu'on ne prenne pas prétexte de l'absence de connaissance pour éviter de passer à l'action.

1845 Et, d'ailleurs, on a juste à regarder les changements qui interviennent chez les producteurs depuis quelques années, notamment via les clubs-conseils en agroenvironnement pour le noter. Donc, il existe énormément de connaissances là-dessus et énormément d'applications terrain.

1850 Les questions de voisinage aussi ont fait l'objet de beaucoup de recherches. On parle de minimiser les odeurs, d'incorporation des lisiers, de bâtiments qui diminuent les odeurs, d'écran boisé. Enfin, tout ça, c'est passablement connu.

1855 Les questions économiques, on connaît les modèles qui, en termes de taille, peuvent être rentables en regard de nourrir une famille ou deux familles ou trois familles. Ces choses-là existent aussi. Les aides financières, je laisserais le soin à mon collègue d'en parler, puisqu'on a dit que ça venait de lui.

1860 Mais quelque chose qui synthétise tout ça, puis qui dit: *Voici la solution idéale tous azimuts+, ça ne n'ai jamais vu ça. Et, je ne suis pas persuadé que ça puisse s'adapter à l'ensemble. Parce que je ne pense pas qu'il y ait nécessairement une solution unique pour toutes les régions du Québec et tous les territoires et tous les élevages, etc. Et tous les besoins des consommateurs, aussi. Parce qu'on a des besoins différents comme consommateurs, il va y avoir des modes de production différents aussi.

1865 Alors, le modèle unique, je ne pense pas qu'on puisse penser à quelque chose de ce genre-là.

LA PRÉSIDENTE :

1870 Du côté de La Financière, vous allez nous dire que vous avez un modèle de production qui tient compte d'une situation, disons, moyenne, ou observé auprès d'un échantillon, un modèle de coût de production.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1875 Effectivement, madame la présidente. Si on se rapporte à certains programmes administrés par La Financière, entre autres les programmes d'assurance-stabilisation, on fait état d'un modèle et c'est des données qu'on a déjà présentées à la Commission.

1880 Cependant, si je regarde les différents éléments cités par madame St-Germain, j'aurais comme le goût de vous dire que nos conseillers et conseillères en financement et conseillers et conseillères en assurance qui parcourent le territoire du Québec rencontrent probablement assez fréquemment des entreprises où les gestionnaires, monsieur, madame, leur famille, ont des opérations courantes qui leur conviennent, qui respectent l'environnement, qui leur assurent
1885 une bonne qualité de vie et qui réalisent, dans le fond, les objectifs de nourrir la population du Québec.

Et, je pense qu'on pourrait trouver facilement des gens, des hommes et des femmes, qui font de l'agriculture et il y en a probablement même ici dans la salle qui sont très soucieux –
1890 on a entendu tout à l'heure une productrice agricole X très soucieux de respecter l'environnement, de faire des bonnes pratiques.

On va chercher beaucoup d'informations. On n'a qu'à entendre ou voir la participation de ces gens-là à différentes activités d'information et de formation. On les voit intégrer des clubs
1895 agroenvironnementaux pour justement mettre en place des bonnes pratiques. Ils sont membres des syndicats de gestion. Ils font partie de clubs d'encadrement technique. Et, notre relève – on en a parlé un petit peu hier soir – est de plus en plus formée et les formations sont adaptées en fonction des nouveaux défis qu'ils ont à relever comme entrepreneur agricole.

1900 En fait, ce n'est pas juste les programmes que ce soit de La Financière, tout ça, c'est vraiment plus dans le quotidien qu'on pourra observer des producteurs et productrices qui, je pense, ont comme objectif d'atteindre ce que madame souhaiterait voir comme modèle d'entreprise. C'est plus une opinion.

1905 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1910 Dites-moi donc quelque chose de la taille. On a parlé des pratiques tantôt. Mais la taille minimale de viabilité. Parce qu'on s'aperçoit, quand on pose la question aux gens, c'est quoi une firme familiale, très souvent on reçoit une réponse inférieure à ce que vous considérez le nombre minimal d'animaux à élever.

1915 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

 C'est difficile à répondre comme question, parce qu'il y a plusieurs éléments qu'il faut prendre en considération quand on veut définir une taille minimale.

1920 Dans le cadre des modèles de coût de production, on a établi des modèles. On parle, en production porcine, de 204 truies en inventaire et 4 009 porcs produits, pour nous permettre d'établir un coût de production et qui est la base des calculs au niveau de l'assurance-stabilisation.

1925 Outre ça, la taille d'une entreprise peut être variable en fonction du nombre de personnes qui y travaillent, en fonction des choix et des intérêts des gens. Dans le cadre de nos activités, on va intervenir pour financier une entreprise qui est de l'agriculture, dans notre jargon, de l'agriculture à temps partiel. Quelqu'un peut choisir, tout en ayant un travail à l'extérieur, de faire de l'agriculture. Ça peut être des productions de céréales ou des productions de grandes cultures qui sont des productions plus saisonnières.

1930 Dans les productions animales, on n'a pas nécessairement un minimum. Bon, il y a des minimums d'accessibilité au programme, mais c'est vraiment minime. On parle de quelques têtes pour avoir accès à nos programmes. Ce n'est pas ça qu'on peut qualifier comme étant une structure minimale d'entreprise.

1935 En fait, il y a plusieurs facteurs. Je vous dirai, d'abord, c'est le choix des gens. C'est la situation financière de l'entreprise. Évidemment qu'une entreprise avec un faible niveau d'endettement peut se voir assurer une belle qualité de vie aux gens qui l'exploitent. Par contre, l'entreprise qui a réalisé beaucoup d'investissement, à ce moment-là, a peut-être besoin davantage de chiffre d'affaires en conséquence pour pouvoir respecter ses engagements et assurer la qualité de vie des gens qui l'exploitent.

1945 C'est très variable. Mais les unités utilisées ou les unités cibles, c'est davantage à l'intérieur des modèles d'assurance-stabilisation pour un programme bien spécifique et ça ne devient pas un critère d'admissibilité aux différents programmes de La Financière.

LA PRÉSIDENTE :

1950 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1955 Ce que vous dites, monsieur Robitaille, est parfaitement exact, mais je voudrais vous entendre commenter sur le fait qu'on a observé une situation qui échappe complètement à la réalité des programmes que vous mentionnez, et qui est la suivante.

1960 On parle de modèles différents, alternatifs. Bon, on sait que, entre autres, l'agriculture biologique est une petite niche dans l'agriculture mais qu'il y a une croissance intéressante. C'est plus dans les productions végétales, dans le lait qu'on en entend parler, mais il commence à y avoir un certain nombre d'entreprises, très minime à l'heure actuelle, qui essaient de développer un modèle de production biologique dans le porc.

1965 Nous avons visité une telle entreprise et nous avons discuté avec le producteur. Le producteur nous mentionnait que son coût de production était le triple du coût de production du porc conventionnel.

1970 Par contre, il nous mentionnait en même temps qu'il avait un marché où il pouvait vendre son porc pour une niche bien particulière, au triple du prix qui prévalait pour le porc conventionnel. Et, on lui demandait: *Est-ce que vous êtes affilié à l'assurance-stabilisation? Est-ce que vous bénéficiez de l'assurance-stabilisation?+ Alors, il disait évidemment non. *Pourquoi?+ Bien, il dit: *Mon coût de production étant trois fois le coût de production conventionnel, si j'adhère à une assurance-stabilisation où il y a un coût de production garanti qui est le tiers de mon coût de production à moi, il n'y a aucun intérêt de le faire.+

1980 Donc, théoriquement, avec un coût de production uniforme, l'assurance-stabilisation est théoriquement ouverte à tout le monde, mais des productions de niche qui ont un coût de production beaucoup plus élevé possiblement que la production conventionnelle n'ont aucun intérêt à adhérer au système.

1985 Et, là, certains disent: *Au fond, la seule manière de rendre ce type de programme-là accessible pour toutes les catégories de production, toutes les manières de produire, est-ce que ce ne serait pas de généraliser la partie de l'assurance-stabilisation qui existe, qui est basée non pas sur le coût de production et la production, mais sur une garantie de revenu net,

indépendamment de ce que produisent les gens?+ Est-ce que ce ne serait pas une manière de...

1990 Bon, premièrement, est-il exact que ce modèle-là n'est pas très bien adapté, le modèle que vous administrez, à des cas comme ceux-là? Et, qu'est-ce que vous pensez de l'idée que ça rendrait plus universel l'accès au programme à le baser sur le revenu net plutôt qu'un coût de production et des prix garantis pour un produit?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1995 D'abord, il s'agirait d'évaluer avec ce client-là si, effectivement, il n'a pas de bénéfice à adhérer au programme d'assurance-stabilisation. Parce que peu importe son marché, peu importe le prix qu'il obtient, c'est un régime collectif, l'assurance-stabilisation, et dépendamment des données du secteur, alors, à ce moment-là, il pourrait bénéficier d'une protection de son
2000 revenu par l'assurance-stabilisation, qui est l'écart entre le prix du marché moyen de l'ensemble des producteurs qui mettent en marché du porc et le coût de production.

Je vous donne un exemple. Si notre prix du marché est à 100 \$ et le coût de production est à 125 \$, il va recevoir 25 \$, même s'il vend son porc trois fois le prix. Parce que c'est un
2005 régime collectif. Alors, l'écart à ce niveau-là.

Par rapport à votre autre élément de questionnement, le nouvel outil qui est le compte de stabilisation du revenu agricole va répondre en grande partie, je pense, à ces produits de niche ou ces nouveaux secteurs de production, puisque le compte de stabilisation du revenu agricole est basé sur le revenu de l'entreprise.
2010

Donc, votre entreprise porcine qui fait du biologique, qui vend son porc trois fois plus cher que le prix moyen ou le porc plus conventionnel, à ce moment-là, aura des ventes nettes admissibles supérieures, donc aura des mesures de protection et une contribution de La
2015 Financière en conséquence de ses ventes nettes admissibles.

Et, comme le compte de stabilisation du revenu agricole devient le premier niveau ou la première mesure de stabilité du revenu en agriculture, à ce moment-là, et que dans la production porcine, le compte de stabilisation du revenu agricole est un outil important, il pourra
2020 bénéficier davantage et davantage coller à ses propres réalités de son entreprise en termes d'outil et de mesure de protection de son revenu. Je ne sais pas si ça satisfait en termes d'information?

LA PRÉSIDENTE :

2025 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2030 Permettez-moi de faire un peu d'assurance fiction. Parce qu'au fond, on a fait l'observation déjà que la mesure que vous donnez vise la mesure moyenne, la statistique et que, finalement, elle favorise peu les gens qui sont créatifs dans le système. Est-ce qu'on pourrait penser qu'il y aurait la définition, chez vous, de plusieurs modèles différents?

2035 Par exemple, qu'il puisse y avoir un modèle biologique, un modèle familial qui serait à définir, un modèle d'intégration et qu'il y ait des formes d'assurance, de calculs différents selon les registres dans lesquels les gens se trouvent.

2040 Est-ce que c'est complètement faux? Est-ce que c'est inadministrable? Ou, si, au contraire, il y a des semblables de ça qui existent dans d'autres domaines?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2045 C'est une question assez complexe à répondre. Il y a toujours la question du seuil critique de source d'information pour pouvoir constituer suffisamment de données pour traduire ou aller saisir ce qui se passe dans ce secteur d'activités-là ou dans ce type d'entreprise-là ou dans cette catégorie d'entreprise-là.

2050 Je ne vous dis pas que c'est impossible. Maintenant, est-ce que c'est réalisable et réaliste d'envisager de développer des modèles comme ça dans le cadre du programme d'assurance-stabilisation, alors que le compte de stabilisation du revenu agricole vient, à ce moment-là, se baser sur le revenu de l'entreprise, peu importe ses productions.

2055 Et, est-ce que ce n'est pas le meilleur outil, à ce moment-là, pour rejoindre toute catégorie d'entreprise et toute variabilité quant au secteur d'intervention ou secteur de production de ces entreprises-là en fonction de son créneau d'activités. Je pense qu'il faudrait peut-être évaluer – en tout cas, ça devient une opinion bien personnelle – évaluer le rôle que pourrait jouer le compte de stabilisation du revenu agricole versus de travailler à développer des modèles d'assurance-stabilisation qui devient un outil de protection de deuxième niveau.

2060 Donc, le CSRA va d'abord jouer son premier rôle et, au besoin, l'ASRA devient ce qu'on appelle l'ASRA complémentaire. Mais ce n'est pas dans l'impossibilité, mais il faudrait voir d'abord, est-ce que le premier niveau joue bien son rôle? Et, sinon, à ce moment-là, est-ce que le deuxième niveau pourrait être applicable, dépendamment, comme on vous disait, du seuil critique du nombre d'entreprises potentielles ou nombre d'entreprises existantes qui pourraient nous donner des références valables. Dans une démarche d'établir un coût de production.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2070 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2075 Madame St-Germain?

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

2080 Le sens de ma question, c'était que, finalement, idéalement, encore une fois, j'aimerais qu'on retrouve sur notre territoire une sorte d'équilibre dans le développement agricole tous azimuts, une sorte d'équilibre, parce que j'ai l'impression – et je ne suis pas la seule – qu'on s'en va dans un modèle unique. C'est comme si on uniformisait une sorte de façon de faire. Et puis on est en face de problématiques auxquelles on n'a pas de réponse. Alors, finalement, on est comme coincé là-dedans puis là, évidemment, les producteurs aussi sont pris là-dedans, comme nous, la population.

2085 Et les producteurs chez nous sur le terrain sont en colère. Et certains sont en colère, puis ils se disent: ou bien, il faut embarquer dans le coup, puis il faut être gros, puis il ne faut pas avoir de limite, *the sky is the limit*, ou bien on n'existe plus.

2090 Alors, quand on entend ça chez les producteurs, c'est qu'ils sont coincés, eux aussi. Donc, c'est l'équilibre que j'aimerais qui existe, si c'est possible, un certain équilibre.

2095 Est-ce que je peux garder ma deuxième question pour plus tard?

LA PRÉSIDENTE :

Pour plus tard ou après la pause?

2100 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

Plus tard, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2105 Bien, je vous invite alors à vous réinscrire, peut-être.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

2110 Il faut que je me réinscrive?

LA PRÉSIDENTE :

2115 Oui. Parce que ma mémoire papier est très importante dans le processus.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Très bien. Merci.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame St-Germain. Et, je vous invite, madame St-Germain, à venir témoigner lors de l'audition des mémoires si vous avez des choses à dire. Ça sera la moment de vous écouter et d'échanger avec vous sur votre opinion. Et, je le dis à tout le monde, parce que
2125 la Commission pourra, à ce moment-là, être plus en interface avec ce que vous dites et chercher à mieux comprendre ce que vous voulez ou ce qui vous préoccupe.

Alors, on arrête une dizaine de minutes et on revient avec monsieur Jean-Guy Vincent.

2130 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2135 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, monsieur Vincent!

M. JEAN-GUY VINCENT :

2140 Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires et autres membres! Merci de m'accorder une deuxième reprise, pour être venu hier et avoir questionné, et avoir un élément de réponse quand même plus précis aujourd'hui par les réponses qu'on a eues. Alors, j'aime bien le déroulement du BAPE qui permet justement, à partir des questions qu'on peut se
2145 poser, qu'on puisse amener, essayer d'amener de l'éclaircissement, et je pense que ma question qui était au niveau du phosphore dans l'eau, tout ça, est un peu plus clarifiée aujourd'hui.

Et peut-être aussi d'indiquer que étant représentant des producteurs de porc dans la région, les producteurs de porc ne nient pas qu'ils ont un apport quelconque au niveau de la
2150 pollution qui se passe. Leur questionnement est quel est le pourcentage qui leur appartient, principalement aux producteurs de porc, parce qu'ils sont ciblés, et de quelle façon, de quels moyens on disposera pour leur permettre d'évoluer parce qu'ils veulent évoluer.

Et, faut-il se rappeler que les règles environnementales ont changé par une loi et ont demandé le double des besoins en terre. Alors, il faut toujours peut-être se rappeler le contexte
2155 dans lequel les producteurs vivent.

Ma question s'adresserait au ministère de l'Environnement et je ne veux pas m'avancer pour dire que c'est le ministère de la Faune, parce que je ne peux pas identifier...
2160

LA PRÉSIDENTE :

C'est la Société de la faune et des parcs du Québec. C'est un organisme autonome.

2165 **M. JEAN-GUY VINCENT :**

Étant donné qu'on a fini, hier soir, avec une question sur le déboisement, que quelqu'un est venu poser la question ici, et qu'on a eu, au niveau du ministère de l'Agriculture, leur vision sur le déboisement, j'aurais aimé savoir si au ministère de l'Environnement et au
2170 niveau de la Faune, quel serait, pour eux, le pourcentage acceptable que des boisés puissent être développés à une culture autre que des arbres.

LA PRÉSIDENTE :

2175 Monsieur Trecia, on va commencer avec vous.

M. GUY TRENCIA :

Merci, madame la présidente. Au niveau du déboisement et de ses effets sur le
2180 maintien de la biodiversité, c'est plus cet élément-là sur lequel je vais répondre, il a été observé, en regardant les populations qui habitent différentes tailles de boisé, dans une étude du ministère Environnement Canada, le Service canadien de la faune, qu'en deçà de 50 % de déboisement sur un territoire de la taille d'une MRC, par exemple, les communautés animales s'appauvrissaient. La biodiversité diminuait. Et, ceci s'expliquait de différentes façons. J'ai un
2185 peu abordé ça hier.

C'est le processus de fragmentation. C'est-à-dire que les îlots de boisés résiduels sont de plus en plus petits. Donc, en étant plus petits X il y a des espèces qui ont des exigences, qui sont inféodées, qui sont absolument liées à une certaine étendue de boisé X ces espèces-là
2190 vont disparaître parce que la taille du boisé ne répond plus à leur exigence.

Le deuxième élément, c'est l'isolement des boisés les uns par rapport aux autres. Les boisés résiduels où il y a eu déboisement, bien, il y a un vide qui ne permet pas aux animaux de circuler d'un boisé à l'autre. Donc, il y a des espèces, surtout terrestres, qui sont sensibles à
2195 ça, parce qu'il n'y a plus d'échange entre les îlots boisés qui restent sur le territoire.

Un autre élément, c'est l'augmentation de l'effet de bordure, c'est-à-dire que quand vous avez un boisé de petite taille, le contour du boisé devient très important par rapport à la surface qui est boisée et ça augmente des phénomènes comme le parasitisme et la prédation chez les
2200 animaux qui habitent ce boisé-là. En particulier chez les oiseaux, vous avez, par exemple, une espèce comme le vacher à tête brune qui pond ses oeufs dans le nid des autres oiseaux, et cet oiseau-là a la particularité d'être plus actif dans la lisière.

2205 Donc, si vous augmentez l'effet de lisière, vous augmentez l'effet de parasitisme dans le nid des autres espèces d'oiseaux, puis les autres espèces ne vont pas être capables de compétitionner et vont tout simplement quitter éventuellement, vont disparaître de ces boisés-là.

2210 Donc, c'est un peu l'ensemble des éléments qui interviennent, qui font qu'en deçà de 50 % de surface boisée, on observe un déclin de la biodiversité des espèces qui sont inféodées, qui sont attachées au milieu forestier.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Quand vous dites en deçà de 50 % d'espace boisé, vous parlez 50 % par rapport à l'ensemble du territoire?

M. GUY TRENCA :

2220 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2225 D'accord.

M. GUY TRENCIA :

2230 Oui. Parce qu'à ce moment-là, il y a également des boisés de grande taille qui subsistent. Quand on baisse en bas de 50 %, les boisés de grande taille n'existent plus. On retrouve une mosaïque de petits boisés qui, à ce moment-là, comme j'expliquais, sont isolés, avec un effet de bordure plus important. Donc, c'est là qu'on observe tous les autres phénomènes qui expliquent que la biodiversité s'appauvrit dans les boisés résiduels.

LA PRÉSIDENTE :

2235 À l'heure actuelle, au Québec, quelles sont les régions où on peut observer une situation où on se retrouve en bas de 50 % d'espace boisé?

M. GUY TRENCIA :

2240 D'après la publication qui a été faite par les deux chercheurs d'Environnement Canada, c'est cité dans le document qu'on a produit...

LA PRÉSIDENTE :

2245 Juste me le rappeler, s'il vous plaît, pour le bénéfice de tout le monde ici.

M. GUY TRENCIA :

2250 Le document qui a été produit par la Société s'intitule: *Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats*. Ça a été déposé lors de la séance du 8 janvier à Joliette.

LA PRÉSIDENTE :

2255 C'est le BIO-72, sa cote. Je m'en rappelle.

M. GUY TRENCIA :

2260 Ce document-là, pour ceux qui ne l'ont pas en main, est disponible donc sur le site du BAPE, mais également sur le site Internet de la Société de la faune et des parcs. Au chapitre 5, on fait état de l'ensemble des répercussions et au point 5.3, on s'attarde plus particulièrement au phénomène du déboisement. Et, on cite l'étude de Bélanger et Grenier sous presse. Donc, c'est les deux chercheurs du Service canadien de la faune qui ont fait l'étude sur les oiseaux.

2265 Mais ils ont également fait toute une revue de littérature assez intéressante, qui montre que c'est également vrai pour les végétaux. L'appauvrissement de la biodiversité au niveau végétal est également vrai quand le déboisement est observé. Ce n'est pas typique du Centre-

2270 du-Québec ou du Québec en général, c'est des observations qui sont faites un peu partout sur la planète.

LA PRÉSIDENTE :

2275 Donc, à ma question, est-ce qu'on observe dans certaines régions du Québec un territoire qui est à plus de 50 % déboisé?

M. GUY TRENCA :

2280 Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais les deux auteurs du Service canadien de la faune réfèrent les gens intéressés à un site Internet du Service canadien de la faune, qui donne les résultats par MRC pour le Québec du taux actuel de superficie boisée. Donc, ces données-là sont disponibles sur le site Internet.

2285 On a cité quelques données dans notre rapport. Les superficies boisées de la région Chaudière-Appalaches couvrent encore 62,4 % du territoire; le Centre-du-Québec en possède 40,1; et la Montérégie, seulement 27,9. Alors, c'est des exemples qu'on a donnés, mais qui sont extraits justement de cette référence bibliographique.

LA PRÉSIDENTE :

2290 Ministère de l'Environnement, à la question de monsieur?

M. PIERRE FORTIN :

2295 Bien, nous, on n'a pas un pourcentage arrêté. Si on prend en considération, par contre, l'étude qui a été présentée par monsieur Patoine, qui mettait en évidence une relation entre la pression en milieu agricole et la quantité de phosphore dans les eaux, dans cette étude-là, on parlait tantôt d'un 30 % d'un territoire agricole. Évidemment, c'était pour le phosphore. Donc, ça ne concernait pas les autres aspects de contaminants.

2300 C'est évident aussi que dans d'autres régions ou dans d'autres bassins, si le pourcentage est inférieur à 30 %, ça ne veut pas nécessairement dire non plus qu'il faudrait atteindre absolument ce pourcentage-là, parce qu'on a quand même une problématique importante en phosphore.

2305 Et, en conclusion, je dirais que dans le cadre de la Politique nationale de l'eau, il est prévu de soutenir en territoire agricole l'établissement de corridors riverains boisés. Donc, à cet égard, il y aura probablement un projet pilote qui se déroulera ici dans la région.

2310 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans la région du Centre-du-Québec?

M. PIERRE FORTIN :

2315

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2320

Est-ce que c'est la seule région où il y aura un projet pilote?

M. PIERRE FORTIN :

2325

Pour l'instant, ce qu'on m'a dit, oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2330

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, si vous permettez?

LA PRÉSIDENTE :

2335

Oui, monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2340

Juste un élément d'information. Les Européens distinguent, je pense, les milieux forestiers des milieux agricoles et évaluent la biodiversité et ses composantes de façon différente. C'est-à-dire qu'ils fixent des objectifs différents, selon qu'on considère qu'on est en milieu forestier ou en milieu agricole.

2345

Les surfaces de l'agroécosystème doivent comporter – donc, en milieu agricole – 5 à 10 % d'espace naturel qu'on appelle aussi des surfaces de compensation écologique.

Et, on calcule là-dedans, les haies brise-vent, les bandes riveraines ou boisées ou enherbées, les îlots boisés, etc.

2350

Et, juste vous rappeler, par exemple, que la superficie boisée du Danemark est de 12 % et l'objectif qu'ils visent est de 20 %.

LA PRÉSIDENTE :

2355

Vous avez une question, monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2360 Quelle est la source – si vous l'avez – de ce que vous avez mentionné à propos de l'Europe?

M. DENIS SANFAÇON :

2365 Madame la présidente, il s'agit de *Arbres et biodiversité, Rôle des arbres champêtres*, Salagro, ministère de l'Écologie et développement durable, en Autriche. Et *Agriculture et biodiversité*, Office national de la chasse et de la faune sauvage, 2001. Ça, c'est la France, j'imagine. Alors, *Agriculture et biodiversité*, Office national de la chasse et de la faune sauvage, 2001. Et je ne sais pas si je dois répéter l'autre? *Arbres et biodiversité, Rôle des arbres champêtres*, Salagro, ministère de l'Écologie et développement durable, Autriche.

2370

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

2375

M. PIERRE FORTIN :

2380 Moi, je voudrais juste dire que le professeur Debailleul, quand il a présenté la sévérité des différents règlements à travers le monde, il nous mettait en garde à l'effet que c'était difficile de comparer des normes d'un pays à l'autre, parce qu'on n'avait pas la même problématique, on n'avait pas la même géographie, on n'avait pas le même degré de pollution. Donc, il y a plusieurs facteurs, là. Il ne faudrait peut-être pas tirer des conclusions trop hâtives.

LA PRÉSIDENTE :

2385

Alors, monsieur Vincent, vous avez une deuxième question?

M. JEAN-GUY VINCENT :

2390 Est-ce que je peux avoir une sous-question?

LA PRÉSIDENTE :

C'est parce qu'il y a plusieurs personnes d'inscrites.

2395

M. JEAN-GUY VINCENT :

Je comprends bien. Rapidement, on voit que par les données qu'on nous a données, l'état de boisement, j'aurais eu une sous-question qui était au niveau de la Montérégie, est-ce que c'est l'agriculture qui s'en est approprié? Est-ce que c'est dû à l'agriculture l'effet de diminution des boisés dans la Montérégie?

2400

Et, selon les réponses qu'on pourrait apporter, étant donné qu'on a dit antérieurement que depuis environ une quarantaine d'années, 45 à 50 ans, on avait perdu le territoire agricole cultivable, on avait perdu 40 % de son espace.

2405

Est-ce que dans l'optique où on attribue aux producteurs de porc l'effet de déboisement et qu'on sait qu'il y a des demandes énormes d'exclure des terres cultivées à la Commission de protection du territoire agricole, des milliers et des milliers d'hectares qu'on veut exclure en terre cultivable pour les intégrer en zone blanche, est-ce que le phénomène de déboisement est attribuable aux producteurs ou est attribuable à autre?

2410

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on a une information à cet effet, monsieur Sanfaçon?

2415

M. DENIS SANFAÇON :

De mémoire, madame la présidente, lorsque nous étions en Montérégie, on a eu une question concernant le zonage agricole et je ne sais pas si la réponse apportée par la Commission de protection du territoire agricole comportait ces informations-là, étant donné que j'ai raté l'audience suivante. Je n'ai pas d'autres informations à cet égard.

2420

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

2425

M. JEAN NADEAU :

Si vous me permettez, madame la présidente?

2430

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Nadeau.

2435

M. JEAN NADEAU :

J'aimerais peut-être apporter un commentaire relativement aux propos de monsieur Vincent. Il faut peut-être faire une distinction quand on fait état, effectivement, de demandes d'agrandissement de périmètre d'urbanisation au détriment de terres agricoles.

2440

Des demandes faites par une MRC dans le cadre d'une révision ou d'une modification d'un schéma d'aménagement, c'est une chose. Le résultat de la demande de la municipalité, donc, d'une part, de l'acceptation par le gouvernement de l'extension de son périmètre, puis l'autorisation éventuelle qui sera donnée par la Commission, c'est deux choses.

2445

Alors, de prendre des chiffres globaux demandés dans l'optique, par exemple, d'un projet de schéma d'aménagement révisé, où, là, on peut comprendre que la MRC a une optique de négociation avec le gouvernement, il faut plutôt prendre, à mon sens, le résultat final de la démarche une fois les autorisations obtenues par la Commission et le gouvernement pour se faire une tête, et puis dire qu'il y a beaucoup d'impacts en termes de perte de sols agricoles.

2450

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

2455

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que vous avez pu observer dans les dernières années pour la région un passage toutefois important ou une extension du territoire de zone blanche aux dépens de la zone agricole?

2460

M. JEAN NADEAU :

Malheureusement, monsieur Beauchamp, je ne pourrais pas répondre de façon précise à votre question. Je pourrais toujours essayer d'obtenir les données. Ceci étant dit, juste peut-être à l'appui du propos que je tenais précédemment, on a eu des cas de MRC, dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, où les demandes considéraient, en fait, une projection pour les 200 prochaines années, alors que, nous, on ramène les MRC en horizon qui est plus de 10 ou 15 ans.

2465

2470

Alors, entre la demande initiale de la MRC et puis ce qu'on peut éventuellement autoriser, d'autant plus qu'on les force maintenant à densifier leur tissu urbain, alors je pense qu'il faut des fois faire attention aux généralisations.

2475

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vraiment, les MRC pensent en termes de développement durable!

2480 **M. JEAN NADEAU :**

Mais, disons, monsieur Beauchamp, que c'est là, je veux dire, un cas extrême. Il y a toutes sortes de cas qu'on peut retrouver également. Alors, il ne faut pas généraliser à partir de l'exemple que je viens de donner non plus.

2485

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Vincent, votre deuxième question? C'était votre petite sous-question, vous m'avez dit?

2490

M. JEAN-GUY VINCENT :

C'était ma sous-question et ma deuxième question. Alors, je vais permettre à d'autres de venir.

2495

LA PRÉSIDENTE :

Je suis gentille.

2500 **M. JEAN-GUY VINCENT :**

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2505

Il paraît que ce n'est pas toujours vrai.

M. JEAN-GUY VINCENT :

2510

Parce que notre interrogation est à savoir aussi, dans le même cadre qu'on va là, à l'effet on a donné, hier, des chiffres de 1 % dans le déboisement et 4 % dans la zone blanche. En tout cas, il y a eu beaucoup, beaucoup de choses de données. Mais j'ai retenu deux chiffres, dont un était associé à l'agriculture et l'autre au milieu urbain ou en zone blanche.

2515

Et, là, ça nous amène à un questionnement comme producteur. Parce qu'il faut savoir. Les producteurs, ils veulent savoir et ils veulent savoir leur part. Et quand on parle, est-ce que c'est juste, quand on parle de 41 %, est-ce que c'est juste pour les producteurs de s'inquiéter?

Et si on dit que ça dépend d'eux autres, est-ce qu'ils peuvent poser la question à savoir, est-ce qu'ils sont les seuls responsables?

2520

Et à partir du moment où quelqu'un me faisait état tantôt, à partir du moment où un Wal-Mart, par exemple, qui s'installe en plein boisé, est-ce que l'effet est moindre parce qu'il est en zone blanche qu'un producteur qui va s'installer, par exemple, ou autre? Vous savez, les comparables.

2525

Alors, le questionnement des producteurs, c'est avec une diminution de 40 %, en Montérégie, par exemple, où les boisés, il n'y en a plus, à qui ils sont attribuables? Et lorsqu'on s'en va, qu'on part d'ici, de la région, et qu'on va vers Montréal, et qu'on voit de Sainte-Julie à aller à la grande ville, et si vous continuez et que vous allez de l'autre côté, que vous prenez Laval, vous voyez tout le développement domiciliaire qui est là, est-ce que la responsabilité du déboisement appartient seulement, la responsabilité, aux producteurs? Ou il y a un effet, ou ils sont compressés, puis ils essaient à quelque part de se trouver une place.

2530

LA PRÉSIDENTE :

2535

On n'aura pas la réponse. J'ai l'impression que c'est différent d'une région à l'autre. Mais on n'a pas la réponse aujourd'hui.

M. JEAN-GUY VINCENT :

2540

Alors que par rapport à ma question d'hier où on a eu des éléments de réponse, je m'attends probablement qu'à mon questionnement d'aujourd'hui, la Commission va poser les questions ou aller chercher l'information pour qu'on puisse répondre et rassurer les producteurs.

2545

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Vincent.

M. JEAN-GUY VINCENT :

2550

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2555

Monsieur Mathieu Allard.

M. GUY TRENCIA :

Madame la présidente?

2560

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Trecia.

2565 **M. GUY TRECIA :**

Juste avant le prochain intervenant, c'est simplement pour vous signaler que le site Internet que j'ai mentionné tantôt, on retrouve l'adresse dans notre document à la page 68, *La Voie verte*, Environnement Canada. C'est bien identifié: site d'information sur la déforestation.

2570

Par ailleurs, si monsieur Sanfaçon pouvait rendre disponibles les deux documents auxquels il a fait référence sur la situation en Europe, ça m'intéresserait beaucoup, je ne les connais pas.

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon, vous pourriez les déposer?

M. DENIS SANFAÇON :

2580

Oui, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2585

Merci.

M. GUY TRECIA :

Merci.

2590

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Allard!

2595 **M. MATHIEU ALLARD :**

Bonne fin de journée à tous! Moi, ça va être une petite intervention brève. Le ministère de l'Environnement a présenté à Montréal les impacts économiques pour les producteurs de l'adoption du nouveau REA par rapport au RRPOA de 97.

2600

Est-ce qu'il a été déposé aussi un impact économique du temps du RRPOA, d'avant, de l'imposition du RRPOA?

2605

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire, au moment où on a imposé le RRPOA, est-ce qu'on avait fait, à ce moment-là, une analyse économique par rapport à la situation qui prévalait avant.

2610

M. MATHIEU ALLARD :

Voilà.

2615

M. PIERRE FORTIN :

Oui, madame.

2620

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça a été fait?

2625

M. PIERRE FORTIN :

Oui. D'ailleurs, à chaque fois que, au gouvernement, on présente un projet de cette envergure, de tout projet, on doit déposer un mémoire avec une étude d'impact.

2630

LA PRÉSIDENTE :

En fait, une étude où on essaie d'évaluer...

M. PIERRE FORTIN :

Les coûts.

2635

LA PRÉSIDENTE :

... les avantages et les inconvénients.

M. PIERRE FORTIN :

2640 ... les avantages et les inconvénients, pour permettre aux décideurs de prendre les meilleures décisions éclairées. En incluant les coûts, dans ce cas-ci, les coûts environnementaux, sociaux et économiques.

LA PRÉSIDENTE :

2645

Et, est-ce que cette évaluation-là est déjà déposée à la Commission?

M. PIERRE FORTIN :

2650

Ce que nous avons déposé, c'est une étude d'impact qui avait été réalisée au mois d'avril 2002, donc, il y a un an, qui donnait les impacts organisationnels et environnementaux et économiques de la modernisation de ce qu'on appelait le RRPOA, et qui est devenu par la suite le Règlement sur les exploitations agricoles.

2655

LA PRÉSIDENTE :

Allez-vous la déposer?

M. PIERRE FORTIN :

2660

L'étude en question a été déposée, ici, au BAPE.

LA PRÉSIDENTE :

2665

Oui, mais l'évaluation qui avait été faite du RRPOA à l'époque de son adoption?

M. PIERRE FORTIN :

2670

Là, vous voulez parler de quelle année?

M. MATHIEU ALLARD :

2675

Moi, je veux parler de 97 et en bas.

LA PRÉSIDENTE :

Avant.

M. MATHIEU ALLARD :

2680

Parce que là, on a cinq ans d'étude.

M. PIERRE FORTIN :

2685 Moi, je pourrais vous dire que 1997, on l'a, assurément.

LA PRÉSIDENTE :

2690 Alors, est-ce que vous pourriez le déposer, s'il vous plaît?

M. PIERRE FORTIN :

Oui.

2695 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. MATHIEU ALLARD :

2700 Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2705 Madame Nadia Bouthillette, Union paysanne et technicienne en diététique. Elle n'est plus là? Alors, je la rappellerai ce soir.

Monsieur Luc Lafortune, qui est producteur de porc.

2710 **M. LUC LAFORTUNE :**

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

2715 Bonjour!

M. LUC LAFORTUNE :

2720 Tantôt, monsieur Sansoucy a fait un énoncé en disant que les producteurs de porc...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2725

M. LUC LAFORTUNE :

Excusez.

2730

LA PRÉSIDENTE :

Il a beaucoup de soucis et il a cent façons, C-E-N-T.

M. LUC LAFORTUNE :

2735

Je pense que j'en ai encore plus que lui, de soucis. Ça fait que c'est pour ça que je lui en donnais. Il y a plusieurs producteurs qui ont du souci.

2740

Tantôt, il a fait un énoncé, mettons, depuis les années 70, tout qu'est-ce qui s'était fait de la part des producteurs en environnement. Puis moi, comme producteur dans la région, je peux vous dire, pour rassurer les citoyens, qu'en environnement, depuis les dix dernières années, c'est énorme qu'est-ce qui s'est fait. Puis les épandages de fumier, que ce soit la ventilation dans les bâtisses, moi, j'ai tout fait ça, en tout cas, chez nous. Puis je possède toutes les terres. Je repartirai pas, je pense que vous savez tout mon chose.

2745

LA PRÉSIDENTE :

Non. On connaît votre histoire.

2750

M. LUC LAFORTUNE :

2755

Mais je suis un peu moins d'accord avec monsieur Robitaille. Que, lui, il dit que les fermes, avec le coût stabilisé, qu'on a un revenu viable. Moi, je pourrais lui prouver pas mal le contraire, depuis les coupures de 17 \$ qu'on a mentionnées l'autre fois, qui représentent une coupure de 100 000 \$ par année sur ma ferme.

2760

Je sais pas si vous savez, mais je pense qu'avant 97, puis depuis mes interventions au BAPE, j'ai des appels de plusieurs producteurs. Puis je le sais pas s'ils ont dit qu'ils n'avaient pas fait d'étude d'impact sur la coupure du 17 \$, l'autre fois. Il y a plusieurs producteurs qui m'ont appelé, il y a des producteurs agricoles qui ne payent plus leurs comptes fournisseurs, qui ne payent plus leur crédit agricole. J'ai appelé des fournisseurs pour me renseigner comme il faut puis, effectivement, c'est bien vrai. Vous savez tout qu'est-ce qu'on nous a demandé en environnement, les producteurs ont tout répondu, sauf qu'on n'a pas le soutien pour répondre à ça.

2765

Cette année, c'est des grosses pertes. L'année passée, on a vendu, le prix stabilisé était de 151 \$ la tête. On a *averagé* 163 \$. Puis, moi, je dois pas être si pire, j'ai *averagé* 166 \$

2770 comme producteur, parce que j'ai sorti mes porcs un petit peu plus pesant, puis un petit peu plus d'indice. Cette année, c'est les bâtisses qui ont roulé rondement. L'année passée, on est venu à bout de faire nos paiements. Mais c'est pas vrai qu'il a resté... j'étais 15 \$ au-dessus du stabilisé, puis c'est pas vrai qu'il a resté 100 000 \$. Je m'en vais rencontrer justement quelqu'un au gouvernement pour prouver le contraire.

LA PRÉSIDENTE :

2775

Alors, vous avez une question particulière à poser à monsieur Robitaille?

M. LUC LAFORTUNE :

2780

Ma question, ça serait: dans le coût stabilisé, qui est 204 truies puis 4 000 porcs vendus annuellement, c'est quoi l'endettement de cette ferme-là? Ça fait une semaine que je veux le savoir, il n'y a pas personne qui a été capable de me renseigner. La première place que j'ai appelé, il m'a dit: *Comment ça se fait que vous avez ça, monsieur, comme producteur?+ Oups! Ça va pas bien. C'est mon coût de production. Ça, c'est la première place.

2785

La deuxième place, il m'a dit qu'il avait pas gros d'endettement. Il a pas été capable de me répondre. Puis la troisième place, bien, il m'a dit: *Quand tu vas lâcher, à ta retraite, tu vas avoir un bon fonds de retraite.+ Mais j'ai dit: *Sauf que le fonds de retraite, si je suis capable de me rendre là.+ Si je mange de l'argent à tous les ans, c'est pas sûr que je vais me rendre à ma retraite avec ma ferme.

2790

LA PRÉSIDENTE :

2795

On va poser la question à monsieur Robitaille. Quel est le taux d'endettement, vous avez dit?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2800

Je n'ai pas, madame la présidente, le détail, mais, un instant, peut-être quelques minutes, histoire de vérifier certaines choses avant de pouvoir répondre, si vous permettez.

LA PRÉSIDENTE :

2805

D'accord. Certainement.
Vous avez une deuxième question?

M. LUC LAFORTUNE :

2810

Bien, ça dépend qu'est-ce qu'il va me répondre.

LA PRÉSIDENTE :

Ou c'est la seule?

2815 **M. LUC LAFORTUNE :**

J'en ai une autre. Je vais repasser dans la veillée, j'en ai d'autres. Je vais y aller tout de suite dans la production de maïs-grain. Cette année, je ne sais pas s'ils ont répondu, l'autre soir, c'était quoi la coupure. Ils ont pas répondu le premier soir. Parce qu'il y a une coupure dans le maïs-grain.

2820

LA PRÉSIDENTE :

Je ne me rappelle pas si vous avez répondu à cette question. Je me rappelle à l'autre.

2825

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui. On avait donné les informations sur les nouvelles coordonnées du nouveau modèle dans la production de maïs-grain et soya. Les ajustements modèles. J'ai ça, un instant, pour ne pas donner de mauvaises informations.

2830

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça ne nous avance pas pour la première réponse, il travaille sur la deuxième.

2835

M. CLAUDE ROBITAILLE :

J'ai le choix d'attendre et de répondre aux deux en même temps ou en régler une pour le moment.

2840

M. LUC LAFORTUNE :

C'est parce qu'il y a plusieurs producteurs de grande culture qui m'ont téléphoné, puis ils m'ont dit de pousser cette question-là. Parce que, moi, j'ai les deux. Puis chez nous, ça représente un autre 20 000 \$ qu'ils m'enlèvent. Puis chez mes frères, c'est 60 000 \$. Ça fait que là, ils veulent rencontrer les membres du gouvernement, eux autres aussi. Ça fait qu'on veut faire de l'agriculture durable mais il faudrait peut-être nous donner les moyens.

2845

LA PRÉSIDENTE :

2850

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2855 Alors, la révision du modèle de coût de production qui datait de 1991, donc près de dix ans, à ce moment-là, les nouvelles coordonnées du modèle, on parle d'un rendement maintenant, dans le maïs-grain, de 7.2 tonnes versus 6.6. Et, tenant compte de la grande période qu'il y a eu entre les deux, l'année entre les deux, on a ajusté le modèle à 7 tonnes et on a passé à 7.2.

2860 Le modèle est maintenant de 300 hectares total, dont 202 hectares en maïs-grain, 83 en soya et 15 hectares en céréales à paille.

2865 Les entreprises enquêtées, il y a eu 93 entreprises enquêtées, dont 80 % leur revenu provenait de ces productions-là. Et la taille des entreprises était entre 150 et 700 hectares. Et le revenu stabilisé projeté, pour 2002-2003, c'est-à-dire l'année en cours, le revenu stabilisé a été établi à 172 \$ la tonne on 1 283 \$ l'hectare.

2870 Et, si on considère les ajustements ou les bénéfices que le compte de stabilisation du revenu agricole va procurer, à ce moment-là, ce revenu stabilisé là, ajusté après CSRA, est de 1 140 \$. Et, tenant compte des prix du marché escomptés... parce que le final de cette production-là, il va être calculé uniquement au printemps de... je veux juste ne pas me mêler. Là, en janvier, on a finalisé 2001-2002 et, donc, 2002-2003 va se finaliser en janvier 2004. Alors, tenant compte du prix du marché escompté, parce qu'on est toujours sur une base de
2875 prévision, il n'y a aucune compensation dans le cadre du programme ASRA.

2880 Cependant, ce qu'il faut rappeler aussi et ce que j'ai présenté à la Commission, c'est tenant compte du compte de stabilisation du revenu agricole qui s'applique à partir de la production de 2002-2003, même si les prix du marché sont bons, le producteur pourra verser jusqu'à concurrence de 6 % de ses ventes nettes admissibles et La Financière agricole va verser également un 6 % de ventes nettes admissibles comme outil de protection du revenu.

2885 Donc, le nouveau programme actuellement permet aux entreprises de toucher des sommes dans le cadre du CSRA qui, avec le programme assurance-stabilisation, n'auraient pas eu d'argent de versé au cours de l'année 2003, puisque c'est sur la base des données financières de 2002.

LA PRÉSIDENTE :

2890 Ça, c'est la réponse à la question numéro 2?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2895 Oui. Et, pendant que je vous répondais, je n'ai pas pu chercher la réponse de la première. Je vais vérifier et je vous ferai signe quand j'aurai l'information.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

2900

M. LUC LAFORTUNE :

Est-ce que je peux faire un petit commentaire? En 2001, on était stabilisé 100 \$ l'hectare plus cher. Il a fallu qu'ils fassent une avance au printemps pour que la majorité des producteurs aient une marge de crédit pour ensemercer leur sol. Ça fait qu'avec la coupure qu'ils viennent d'implanter, puis le monde qui ont acheté des terres pour être autosuffisant en environnement... moi, j'en ai pas acheté de terre, chère. J'ai été dans les chanceux qui les ont achetées avant qu'elles remontent, avec toute la pression qu'il y avait autour pour des grandeurs de terre puis tout.

2905

2910

Je me demande comment ces gens-là vont pouvoir faire pour semer ce printemps? Parce que vous savez, la prime qu'on paye – chaque producteur – de stabilisation, elle est pas comptabilisée dans le coût de production. Ça fait que cette année, au printemps, les gars auront pas une avance parce que le prix est à peu près au prix stabilisé. Ça fait qu'il va falloir qu'ils sortent de l'argent de leurs poches pour payer leur prime pour l'année qui s'en vient. Parce qu'il y a pas d'argent en banque.

2915

Ça fait que l'agriculture durable, c'est des familles agricoles qui font ça. Puis, moi, je peux vous dire que les campagnes sont en train de se vider.

2920

Il y a un producteur qui m'a appelé, hier. Il a trois fils qui sont prêts à peu près à embarquer en agriculture. Puis ils ont dit à leurs parents, les parents ont monté une business pour les embarquer, ils ont dit: *Pensez-vous qu'on va embarquer? Ça fait depuis qu'ils ont coupé dans la stabilisation que vous vous plaignez que vous mangez de l'argent, puis vous vous refinancez, puis vous payez pas votre prêt agricole. Vous pensez qu'on va prendre la relève?+ Ça fait qu'on en veut-tu encore?

2925

Moi, ma question est ça: on en veut-tu encore de l'agriculture familiale au Québec? Ou on n'en veut pas. C'est aussi clair que ça.

2930

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas si monsieur Robitaille a trouvé l'information à votre première question.

2935

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Ça va aller un petit peu plus tard, parce que je n'ai pas les documents sous les yeux.

2940

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Vous êtes là ce soir, de toute façon, monsieur Lafortune?

M. LUC LAFORTUNE :

2945

Je l'ai en double, le document. Je sais pas si... je l'avais en triple, mais c'est parce qu'il y a un producteur qui a voulu l'avoir. À l'autre réunion, à Lachute, je l'avais en triple. Merci beaucoup.

2950

LA PRÉSIDENTE :

Alors, soyez attentif. On va avoir la réponse plus tard.

Monsieur Gilles Perreault, qui est producteur laitier.

2955

M. GILLES PERREAULT :

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

2960

Bonjour, monsieur Perreault!

M. GILLES PERREAULT :

2965

Il me fait plaisir de vous poser deux questions. Il y a une question qui est très frustrante et j'ai eu affaire à répondre à cette question-là lorsque j'ai fait mon C.A. Vous savez, quand on fait notre C.A., on manque de terre. Et quand on étend notre fumier, on manque de fumier. Et à chaque fois qu'il y a un règlement nouveau qui s'en vient, c'est supposé de corriger cette chose-là. Et, d'autant plus, qu'est-ce qui augmente la frustration, c'est que nos MRC se voient dans l'obligation de faire des règlements concernant la protection du couvert forestier pour être capable d'en garder un certain pourcentage.

2970

Alors, j'espère tout le temps que cette situation-là va être changée, puisque, actuellement, quand on fait nos PAEF, on est obligé encore de fonctionner en double. En ce sens que les quantités qui sont estimées par rapport aux valeurs réelles sont un petit peu décantées, si on peut dire et là, à ce moment-là, c'est avec nos clubs agroenvironnementaux qu'on réussit à travailler.

2975

2980

Alors, cette première question-là: à quel moment il va y avoir une réalité qui va se coller puis qui va être réelle? Et, d'autant plus, lorsqu'on veut faire du développement au niveau des productions animales, souvent, dans des fermes, il y a deux ou trois entités juridiques. Et, là, quand on est dans des situations de zone d'activités contrôlées, limitées, alors ça devient un enfer encore plus grand où c'est plus simple d'utiliser des éléments fertilisants minéraux que d'utiliser du fumier qu'il y a de trop dans la région.

2985

Alors, ça, c'est ma première question et j'aimerais qu'on soit capable de me répondre un petit peu à ça.

LA PRÉSIDENTE :

2990

Alors, vous voulez savoir quand est-ce que vous allez avoir la vraie réalité.

M. GILLES PERREAULT :

2995

Et la bonne.

LA PRÉSIDENTE :

3000

Et la bonne.

M. PIERRE FORTIN :

3005

Justement, avec la mise en place du nouveau règlement, on va déterminer la valeur réelle, la charge réelle fertilisante qui provient des animaux. On va tenir compte donc de la phytase, s'il y a eu de la phytase. On va tenir compte vraiment de ce qui sort communément sous la queue.

3010

À partir du plan agroenvironnemental de fertilisation, donc, le producteur va avoir un plan de gestion de ses fertilisants. Ça, ça implique qu'on tient compte, dans un plan agroenvironnemental de fertilisation, des éléments minéraux, des apports organiques en fonction de la quantité, de la qualité du sol en richesse, et en fonction aussi du type de culture.

3015

Et, ça, c'est dans l'analyse du C.A. On demande un PAEF, un PAEF qui soit réalisé en fonction de la charge réelle et qui va déterminer aussi des superficies en fonction de cette quantité de phosphore réelle là.

3020

Et, c'est d'ailleurs une anomalie qu'on a corrigée avec le nouveau règlement parce que, dans l'ancien, on y allait sur une norme d'unités animales qui pouvaient varier, avec une charge d'azote qui, finalement, ce n'était pas une fertilisation raisonnée, comme on peut le faire présentement avec les valeurs réelles.

LA PRÉSIDENTE :

3025

Monsieur Fortin, le nouveau règlement sur les entreprises agricoles, bon, vous allez nous présenter la semaine prochaine les indicateurs de suivi de ce règlement. Advenant le cas où les indicateurs vous démontrent qu'il y a encore des problèmes, il va falloir réajuster les choses. Donc, il serait correct de dire à monsieur que, bien sûr qu'on a cette approche ferme par ferme, qui cherche à avoir le portrait réel de la situation de la ferme, mais que, à la lumière

3030 des résultats que nous procureront les indicateurs de suivi que le ministère va se donner, vous allez devoir réajuster.

3035 Donc, il est possible que dans, je ne sais pas, moi, huit ans, sept, huit ans, qu'on ait à revoir le Règlement sur les exploitations agricoles. Ce n'est pas quelque chose qui est figé dans le béton pour trente ans.

M. PIERRE FORTIN :

3040 Oui. Vous avez tout à fait raison. Ce qu'il faut rappeler, c'est lorsque on a mis en place le règlement ou lorsqu'on l'a modifié, par exemple, en 1997, dès lors, on avait informé les producteurs de trois phases, de trois phases qui allaient se prolonger jusqu'en 2012, approximativement. Je ne me souviens jamais de la date de l'ancien règlement, je veux retourner à Québec, d'ailleurs, pour prendre ma copie de l'ancien règlement qui revient souvent, d'ailleurs.

3045 Mais le producteur savait grosso modo, pour les douze, quinze ans à venir, comment ajuster la gestion de son entreprise pour correspondre, pour ajuster ses terres en fonction de la quantité de phosphore.

3050 Parce qu'on avait les trois phases. On avait une phase azote, une phase P1, qui demandait un peu plus de terre que la phase azote mais qui correspond, grosso modo, au délai de 2005 qu'on a fixé dans le nouveau règlement, et la phase P2 qui correspond grosso modo à P à l'équilibre, qu'on a fixée pour 2010 dans le nouveau règlement.

3055 Donc, quand un nouveau règlement de cet ordre est mis en place, on donne quand même un certain ajustement pour permettre aux producteurs de voir venir les choses.

3060 Évidemment qu'on va faire le bilan en 2005. On va suivre la même logique. S'il y a un autre coup de barre qui devrait être donné, parce qu'on n'aurait pas rencontré les objectifs environnementaux qu'on s'est fixés, il y aurait probablement une autre modification réglementaire. Quelle sera-t-elle? On ne peut pas le prédire d'avance. Mais une chose est sûre, c'est que ce qui est sur la table présentement, c'est que c'est important d'avoir des terres et que ces terres-là correspondent à...

LA PRÉSIDENTE :

3065 Les terres suffisantes pour utiliser la production organique.

M. PIERRE FORTIN :

3070 Voilà.

M. GILLES PERREAULT :

3075 Juste une remarque là-dessus, si vous permettez, madame. Là où c'est frustrant, c'est quand il y a un règlement qui vient, on doit s'y conformer. Et, quand il y a des ajustements à venir, pour le ministère de l'Environnement, on doit les attendre.

3080 J'ai une autre question, si vous permettez. C'est au niveau de la date d'épandage du 1er octobre. Celle-là, en tout cas, est assez compliquée à comprendre. Pour avoir voyagé un petit peu au Québec, j'ai des amis qui sont au nord du Lac Saint-Jean où, le 1er octobre, les animaux doivent être rentrés dans l'étable, parce que la neige est là et c'est fini.

3085 J'ai un autre de mes amis qui demeure à Saint-Anicet. Lui, il n'a pas de souffleur à neige parce qu'il est dans un microclimat, tout près d'Akwesasne, dans les limites de l'Ontario et du Québec et le fleuve Saint-Laurent. Et, lui aussi, c'est le 1er octobre.

Et je comprends quelqu'un du Lac Saint-Jean, que le 1er octobre, ça soit tout terminé. Mais rendu à Saint-Anicet, là où il y a un climat qui est très chaud, que ça se limite encore là.

3090 Il y a aussi d'autres choses qui sont plus ou moins faciles à comprendre. J'ai mon gendre qui demeure au Manitoba, qui travaille pour une compagnie où il visite les agriculteurs et, dans la région où il est, c'est semblable, c'est le même climat que l'Abitibi-Témiscamingue. Exactement. Même au niveau pluviosité, parce que les deux grands lacs ont une influence sur la température et sur les puits. Bien sûr, si on va un peu plus vers l'ouest, vers la
3095 Saskatchewan, ça change.

Et, l'automne passé, j'ai été visiter mon gendre et je me promenais sur les fermes, parce que ça, c'est quelque chose qui est important pour moi. À un moment donné, on est arrivé chez un producteur où il était en train d'herse ses chaumes de céréales et, après, il
3100 fertilisait ses champs. L'azote et tout. Il appelait ça son fertiliseur.

Là, je lui ai demandé: *Mais, qu'est-ce que vous faites là?+ Il dit: *On étend notre engrais chimique pour le printemps prochain.+ *Ah! oui? Mais, vous ne faites pas de pertes?+
3105 Il dit: *Non. On va donner un petit coup d'herse par-dessus, puis ça va l'enterrer. Les pertes sont minimales et on n'aura pas la peine... on a tellement grand, au printemps que c'est fait, et au niveau environnemental...+ En tout cas, eux, c'est quelque chose qu'ils comprennent à peu près pas, parce que ça n'a pas de l'air que dépassé les frontières, que ça existe beaucoup, ça, au niveau des fermes, parce que les règlements sont complètement différents.

3110 Alors, je me rapporte ici au Québec. Le 1er octobre, ça prend des signatures d'agronome qui, dans 80 %, ne veulent pas nous signer. Et, pourtant, on sait qu'au niveau du climat, il y a au moins presque trois semaines ou un mois de décalage entre le plus au nord et le plus au sud, et on n'en tient pas compte. Et tout ça fait que ce règlement-là a un impact majeur sur le prix des terres. Et l'inflation, il y a un moment donné il y a quelqu'un qui va la supporter.
3115

3120 Et quand on regarde tout ça, que ce soit le producteur du porc ou autre, moi, je suis bien d'accord qu'au niveau de l'épandage des fumiers, que ce soit un producteur laitier, que ce soit un producteur de porc, qui étende 100 % de son fumier, mettons, le 29 septembre pour être en accord avec le règlement, ça n'a peut-être pas du bon sens. Mais qu'on soit pris dans un carcan semblable, où il y aurait moyen d'en faire une utilisation qui est agronomique, qui est environnementale, puis qui sera aussi basée sur une réalité, j'espère d'avoir une réponse à ceci, madame.

3125 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, votre question, c'est de savoir comment on en est arrivé à fixer le 1er octobre.

M. GILLES PERREAULT :

3130 Quel matin il y en a un qui a dit: *C'est le 1er octobre.+

LA PRÉSIDENTE :

3135 Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3140 Oui. Je vais demander à monsieur Bouchard de venir expliquer en détail ce qui a amené le 1er octobre. Mais, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il n'y a aucune raison agronomique et aucune raison environnementale qui justifie un épandage après le 1er octobre. Ce n'est pas pour rien que les agronomes peuvent difficilement ou par exception recommander d'épandre un fertilisant qui risque d'être délavé ou qui risque de se retrouver sur un sol gelé et se retrouver dans l'eau. Donc, sur le plan environnemental et agronomique, il n'y a rien qui justifie ça.

3145 Et, l'Ordre des agronomes a tenu dernièrement, il y a quelques jours, une rencontre spéciale de conseillers agronomiques, pour se pencher sur l'application comme telle de cette date-là. Parce qu'à un moment donné, il faut tirer une date.

3150 Je laisserais à monsieur Bouchard peut-être le soin de rajouter un petit peu plus d'explication sur l'épandage après le 1er octobre.

LA PRÉSIDENTE :

3155 Monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

3160 Merci, madame la présidente. Je n'ai pas vraiment beaucoup de choses nouvelles, je pense que monsieur Fortin a quand même décrit l'ensemble de la problématique. Pour le ministère de l'Environnement, la valorisation des déjections animales, évidemment, l'objectif, c'est que ça se fasse durant la saison de culture. De façon générale, les spécialistes en fertilisation considèrent que rendu à la date du 1er octobre... évidemment, ça aurait pu être la veille ou le lendemain, le 1er peut être considéré comme arbitraire, mais c'est ce qui a été retenu de façon générale. Les spécialistes s'entendent pour dire que dans la plupart des situations, la saison de végétation est à peu de chose près complétée, si ce n'est dans le cas du maïs où la récolte se fait habituellement un peu plus tard.

3170 Donc, à partir de la prémisse où l'objectif visé est d'épandre durant la saison de végétation, afin de faire profiter aux plantes l'effet des éléments fertilisants, compte tenu aussi de la nature des éléments fertilisants, l'azote et le phosphore se retrouvent, dans le cas du lisier de porc, sous des formes qui sont peut-être moins stables et qui, si on les place à un moment qui n'est pas propice, ils ne seront peut-être pas là à la prochaine saison de culture, donc il y aura des pertes, et agronomiques et environnementales, un impact sur l'environnement.

3175 On va déposer prochainement des études démontrant l'impact d'une fertilisation à l'automne, lors de la saison aussi où les précipitations sont plus importantes et l'effet de ces choses-là sur les cours d'eau.

3180 Donc, c'est ce qui a amené le ministère à ramener la période. Évidemment, c'est bien différent aussi d'un sol gelé ou enneigé. Évidemment, on sait qu'au Québec, ce type de situation-là, la neige ou le sol gelé, va varier dépendant si on est au sud ou au nord.

3185 Mais, la règle générale, c'était de ramener ça durant la saison de végétation. Et, l'Ordre des agronomes qui, avec l'ensemble de ses spécialistes, a réfléchi à la question, partage aussi cette opinion-là. C'est le message qui est passé à leurs membres.

3190 Sauf erreur, ils n'ont peut-être pas complété. Il y avait une réflexion à faire quand on parle de fumiers solides où, dans certaines situations, il pourrait y avoir certains épandages peut-être postérieurs au 1er octobre, mais avec des types de fumiers solides particuliers et avec des pratiques particulières. Ça restait, je pense, à définir au niveau des spécialistes de l'Ordre comme tel.

3195 Mais la position de l'Ordre était formelle au niveau professionnel que la fertilisation avec du lisier après le 1er octobre ne constitue pas une recommandation de fertilisation adéquate pour l'Ordre des agronomes.

LA PRÉSIDENTE :

3200 Est-ce qu'ils ont été les seuls, l'Ordre, à influencer la date ou si d'autres ont participé à la réflexion sur cette question?

M. SERGE BOUCHARD :

3205 Je ne pourrais pas vous dire exactement qui a participé à l'ensemble de la réflexion, mais c'est évident que la profession agronomique, l'Ordre des agronomes et ses spécialistes, évidemment, ont été présents dans la réflexion qui a amené surtout le concept de dire: la fertilisation doit se faire durant la saison de végétation et, le 1er octobre, sous réserve évidemment de l'arbitraire de cette journée-là en particulier, constitue une limite raisonnable pour l'ensemble du Québec, quoi qu'on admette que ça peut encore pousser peut-être dans
3210 certaines régions particulières du Québec. Mais ce n'est plus la saison de végétation principale, comme on la connaît durant l'été.

LA PRÉSIDENTE :

3215 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3220 Mais, justement sur le dernier élément que vous mentionnez, il n'y a peut-être pas un thème de discussion politique au Québec où les parties, les tendances, sont aussi unanimes qu'à dire: il ne faut pas faire du mur à mur, il faut tenir compte des réalités locales.

3225 Alors, un des volets de la question de monsieur, c'était, indépendamment du bien-fondé de mettre une date, pour dire: après ça, il ne faut pas épandre, est-ce qu'il y avait des obstacles techniques insurmontables, pour ne pas dire, bon, au Lac Saint-Jean, ça va être telle date en septembre; au sud de Montréal, ça va être telle autre semaine du mois d'octobre. Alors, est-ce qu'il aurait été impossible d'avoir un règlement un peu modulé pour tenir compte des réalités de température de chaque région?

3230 **M. SERGE BOUCHARD :**

Je vais tenter une réponse personnelle. Évidemment, comme vous savez, je ne suis pas un spécialiste de la fertilisation et de la météorologie. Donc, si la Commission désire après ça avoir une opinion plus éclairée d'un agronome, évidemment, il y en a sûrement des gens dans la salle.

3240 Évidemment, de dire après ça: on ajuste. Souvent, la problématique qui est soulevée vise surtout la production de maïs. Parce que la récolte se fait habituellement relativement plus tard que le 1er octobre. On est peut-être rendu à la fin d'octobre, en novembre, ou quelque part par là. Habituellement, la seule peut-être marge de manoeuvre serait au niveau des fourrages.

3245 Bon, est-ce que de façon générale – et là, un agronome qui connaît la section plus au sud du Québec pourrait répondre – est-ce qu'il y a encore des possibilités de faire une quatrième coupe après le 1er octobre? Bon, personnellement, je n'ai pas nécessairement d'opinion là-dessus, mais supposons que c'est le cas.

3250 Donc, la végétation pousse encore après le 1er octobre et on fait une récolte le 15 octobre ou le 20 octobre. Là, il faudra se poser la question: même si ça peut pousser encore, évidemment, l'épandage se ferait après la récolte, donc quelque part vers la fin d'octobre, le cas échéant, et, à ce moment-là, est-ce que ça pousse encore?

3255 Parce qu'on se rappelle: l'objectif est de fertiliser lorsqu'il y a une plante en croissance. Mais la problématique souvent qui est soulevée, évidemment c'est la difficulté – et, ça, elle est reconnue – et évidemment pour les producteurs de maïs, lorsque la récolte se fait en octobre, à la fin d'octobre ou en novembre, quelque part par là, évidemment ça entraîne une nouvelle façon de gérer.

3260 Il y a eu une pratique dans le passé, qui a tendance à disparaître, où une bonne partie de la fertilisation se faisait après la récolte de maïs, donc, quelque part peut-être au mois de novembre. Ne prenez pas le moment de façon très précise, je ne connais pas nécessairement

à quel moment précis la récolte se fait. Mais c'est évident, entre le 1er octobre et, supposons, le 1er novembre où il y aurait une récolte de maïs, ce n'est pas une période propice à l'épandage dans le maïs. Les plantes sont grandes et il y a une impossibilité technique d'épandre.

3265

Donc, l'ouverture serait d'aller épandre après la récolte de maïs, donc, mettons en novembre, et, bien évidemment, à ce moment-là, la saison de végétation pour le maïs, elle est terminée, la récolte est faite, et la prochaine culture sera l'année suivante.

3270

Donc, là, où, nous, on pense qu'il y a l'impact majeur de cette date-là du 1er octobre, c'est au niveau du maïs. Sauf que compte tenu de la gestion de ces cultures-là, la possibilité d'épandre sur les sols de maïs après le 1er octobre, ça se fera après la récolte. Évidemment, après la récolte, ce n'est plus un moment où, agronomiquement et environnementalement, on peut penser à aller épandre des fertilisants sur des sols où la récolte est déjà réalisée.

3275

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

3280

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Sur le plan pratico-pratique, la prémisse basée uniquement sur des questions agronomiques, disons, est-ce qu'elle n'apporte pas des difficultés quand même relativement importantes au niveau de la gestion, à savoir, par exemple, qu'on devient pratiquement obligé d'avoir de l'entreposage pour 365 jours, si on peut faire seulement les épandages pratiquement que le printemps.

3285

Pour plusieurs personnes, supposons qu'ils sont avec du maïs, bien, ils vont faire un épandage au printemps et, après, ça va aller au printemps prochain.

3290

Alors, est-ce qu'on n'aurait pas la possibilité de trouver quelque chose d'un petit peu plus pratique que cette chose-là? Ou, encore, à ce moment-là considérer, lorsqu'on construit des unités d'entreposage, 365 jours et non seulement 310 ou 250, comme ça a été longtemps le cas.

3295

M. SERGE BOUCHARD :

Effectivement, si un producteur agricole fait le choix de faire une culture de maïs sur 100 % de ses terres et que sa fenêtre d'épandage est relativement restreinte, mettons qu'il y a une période de quinze jours, trois semaines, en début de saison, évidemment, ça entraîne l'obligation d'avoir une capacité d'entreposage de cinquante-deux semaines, moins trois semaines. Donc, pratiquement 365 jours d'entreposage.

3300

3305 Mais, évidemment, il peut avoir d'autres choix. Si le producteur de maïs décide d'intégrer des rotations avec des petites céréales qui se récoltent au courant du mois d'août ou au début de septembre, ça peut donner une nouvelle plage d'épandage vers la fin de la saison et peut-être l'aider, dans le fond, à avoir une gestion correcte, mais évidemment peut-être avec une structure qui n'a pas 365 jours d'entreposage comme tel.

3310 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

3315 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que vos considérants pour l'épandage de lisier valent aussi pour l'épandage d'engrais minéraux? Est-ce que l'interdiction d'épandre des fumiers vise aussi une interdiction d'épandre des engrais minéraux au 1er octobre? Parce que, ce que monsieur Perreault a dit, si je prends sa parole sur l'expérience au Manitoba, les gens mettraient des engrais minéraux tard à l'automne, avec la conviction qu'ils restent dans le sol et qu'ils sont disponibles au printemps suivant.

3320 Alors, je voulais savoir si l'interdiction d'épandre des lisiers valait aussi au Québec pour l'interdiction d'épandre des engrais minéraux.

3325 **M. SERGE BOUCHARD :**

3330 Ce que la réglementation prévoit, ça couvre l'ensemble des fertilisants, qu'ils soient organiques ou minéraux. La réglementation prévoit, par ailleurs, que l'agronome peut, dans des situations où il est à l'aise professionnellement, avoir des recommandations qui pourraient faire en sorte que certains types de fertilisants... j'ai souligné tantôt que la réflexion de l'Ordre n'était pas nécessairement complétée pour des types de déjections animales. Évidemment, je ne veux pas parler d'agronomie.

3335 Est-ce qu'un agronome serait à l'aise de recommander l'épandage d'engrais minéraux à la période de l'année que monsieur soulignait tout à l'heure? Évidemment, moi, je n'ai pas d'opinion là-dessus. Un agronome pourrait peut-être vous donner...

3340 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce qu'il y a un expert du ministère de l'Agriculture qui pourrait répondre à cette question-là?

3345 **M. DENIS SANFAÇON :**

On va demander à monsieur André Brunelle de venir répondre à cette question. Peut-être aussi souligner à la Commission une publication de chercheurs de l'Institut de recherche et

développement en agroenvironnement, Côté, Giroux, Ndayegamiye et Guertin, intitulée: *Période d'épandage des engrais de ferme et risque environnemental*, où on constate, à la fois
3350 pour les cultures annuelles et les cultures pérennes, des propositions en regard des risques
environnementaux qui varient énormément selon qu'on parle de: est-ce que l'épandage se fait
sur culture de couverture? Est-ce qu'il se fait sans culture de couverture, ni résidus de culture
avec un rapport carbone/azote élevé? Ou sur des résidus de culture avec un rapport
3355 carbone/azote élevé? Selon qu'on parle de lisier, fumier avec un rapport carbone/azote plus
petit que 20; fumier avec un rapport carbone/azote plus grand que 20.

Et, la même chose au niveau des cultures pérennes. Alors, avant la première coupe;
avant la deuxième; avant la troisième; après la dernière coupe; avant le 1er octobre; après la
3360 dernière coupe; après le 1er octobre. Et, ils évaluent le risque... tout simplement pour montrer
que les situations sont très...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Extraordinairement complexes.

M. DENIS SANFAÇON :

... complexes. Donc, je pense que ça peut être d'intérêt pour la Commission de prendre
3370 connaissance de cette publication-là qui date de 2002.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Puis il est bien possible qu'au Manitoba, on marche sur une norme azote et non sur une
3375 norme phosphore. Ce qui pourrait changer la donne.

M. ANDRÉ BRUNELLE :

Bonjour, madame! Voulez-vous reformuler votre question, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Voici. Le règlement actuel, le REA, marche sur des considérations d'assimilation par
les plantes. Alors, on n'épand pas les fumiers. La raison pour laquelle on n'épand pas les lisiers
3385 après le 1er octobre, c'est que la saison de végétation est terminée.

M. ANDRÉ BRUNELLE :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et que, donc, ce ne serait pas disponible pour des plantes. Et, vraisemblablement, que cela serait lessivé.

3395 **M. ANDRÉ BRUNELLE :**

Oui.

3400 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Monsieur Perreault rapporte une expérience qu'il a vue au Manitoba, d'un autre type. On n'a pas posé les questions pour savoir de quelle culture on parlait. On ne connaît pas bien les normes du Manitoba. Mais il dit que la pratique qu'il a vu faire, que dans ce coin-là les gens, les cultivateurs épandent des engrais minéraux sur le sol après le 1er octobre, dans un contexte
3405 climatique semblable au nôtre, et qu'ils n'y voient pas de perte. On peut penser que les agriculteurs étant les agriculteurs, ils doivent avoir un certain avantage à le faire à ce moment-là, et qu'il ne doit pas y avoir de perte pour eux, sinon, il n'y aurait pas d'avantage de le faire.

Et, ce que je demande, c'est, est-ce que le comportement des engrais minéraux est
3410 différent là-dessus, dans ces cas-là, que des fumiers?

M. ANDRÉ BRUNELLE :

Très bien. Premièrement, au Québec, ça dépend de l'élément fertilisant.
3415 Premièrement, au Québec, étendre de l'azote l'automne, de l'azote minéral, l'automne, il ne s'en épand pas 2 tonnes, je crois. Donc, il n'y a pas d'épandage d'engrais azotés minéraux l'automne au Québec en raison des risques de lessivage. Et puis, dans une certaine mesure aussi, de risques de dénitrification lorsque les conditions sont humides puis anaérobie, bon.

3420 Pour ce qui est du potassium, franchement, je ne sais pas si le REA interdit l'application de potassium minéral l'automne. Je sais que agronomiquement, c'est recommandé d'appliquer du potassium l'automne sur certaines cultures, en particulier des luzernières, puis ça, c'est très bon. Puis le potassium n'étant pas un élément qui risque de volatiliser, puis, bon, tout ça.

3425 Pour ce qui est du phosphore minéral, les gens de l'industrie des engrais ont souvent favorisé de l'épandage de phosphore l'automne. Nous, les agronomes, en particulier disons du ministère et des clubs agroenvironnementaux, on n'est pas tellement favorable à ça à cause qu'on augmente le degré de fixation. Le phosphore étant facilement rétrogradable, bien, il peut avoir de l'ordre, s'il faut absolument mettre un chiffre, peut-être de 5, 10 ou 15 % de moins
3430 d'efficacité pour le même kilo de phosphore qui aurait été appliqué à l'automne par rapport au printemps. Puis le degré de rétrogradation ou de fixation, dépendant là beaucoup des conditions de sol et de l'aluminium, puis, bon, tout ça.

3435 Si vous permettez, si je peux aller plus loin pour ce qui est des fumiers et des lisiers. La Commission des sols, qui publie le Guide de fertilisation, qui regroupe les chercheurs et les

3440 vulgarisateurs, et puis de toutes les universités, et Agriculture Canada et MAPAQ, bon, il y a un consensus assez clair là-dessus, qui ressemble à celui de l'Ontario d'ailleurs, qu'un fumier appliqué, un lisier appliqué l'automne, les pertes d'azote sont de l'ordre, dépendant de petites conditions là, mais d'autour de 30 à 70 % plus grandes que par rapport au printemps. C'est ça, la réponse. C'est les pertes d'azote des fumiers appliqués l'automne. Ça, c'est le cas des lisiers.

3445 Pour le cas des fumiers, ça serait moins. Les pertes seraient moins grandes, parce qu'il y a une plus grande proportion d'azote qui est dans des structures organiques. Là, ça serait peut-être de l'ordre de 20-30 %.

Ces chiffres-là sont précisément donnés à la page 125 du Guide de référence en fertilisation.

3450 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur.

Merci, monsieur. Ça va?

3455 **M. GILLES PERREAULT :**

Est-ce que je peux juste faire un petit commentaire très léger?

3460 **LA PRÉSIDENTE :**

Très léger.

M. GILLES PERREAULT :

3465 Vous savez, ça fait plusieurs années que je suis agriculteur et, voilà vingt ans, lorsqu'on demandait une prescription agronomique à un agronome, on lui disait qu'on voulait se servir du fumier, il disait: *Tu peux baisser ton engrais chimique de 100, 150. Mais si tu en veux du blé d'Inde, mets-en donc tant.+ Alors, c'est pour ça qu'au niveau du fumier, la façon que les agronomes nous suggèrent... moi, je vous dirais, ceux qui nous ont vraiment montré comment se servir du fumier, ce sont des producteurs biologiques. C'est eux, au départ, qui nous ont dit: 3470 les valeurs des fumiers sont beaucoup plus grandes qu'on le pense.

3475 Alors qu'en automne, dépassé le 1er octobre, dans certaines conditions, qu'on ne puisse pas s'en servir, malheureusement je ne peux pas être en accord. Et j'aimerais que vous fassiez du travail là-dessus. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur.

3480 Monsieur Éric Perreault. Est-ce qu'il a quitté?

Nous allons terminer avec monsieur Jacques Corriveau, producteur agricole. Ça dépend de l'heure, mais on s'arrête à 5 h. Il ne faut pas prendre tout le temps, monsieur Corriveau, ce n'est pas ça que je vous dis.

3485

M. JACQUES CORRIVEAU :

Je vous remercie du déroulement de la réunion. Moi, je voulais peut-être poser une question, quand on parle au niveau peut-être de la stabilisation ou du ministère de l'Agriculture, peut-être plus au niveau de la stabilisation...

3490

LA PRÉSIDENTE :

La stabilisation des revenus agricoles?

3495

M. JACQUES CORRIVEAU :

Oui. Le modèle de production porcine du programme de stabilisation, quand on parle, on est sur une base d'UTP, habituellement, sur les modèles de stabilisation...

3500

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que c'est ça, UTP?

3505

M. JACQUES CORRIVEAU :

Unité travail personne.

LA PRÉSIDENTE :

3510

Merci.

M. JACQUES CORRIVEAU :

3515

J'aimerais peut-être savoir, quand on considère combien d'heures pour une unité travail personne et quelle est la façon de rémunérer dans le modèle de stabilisation.

LA PRÉSIDENTE :

3520

Dans le modèle de coût de production.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3525

Avant de céder la parole à monsieur Sanfaçon, d'abord, c'est que l'objectif du compte de stabilisation, l'assurance-stabilisation, c'est d'assurer le salaire d'un ouvrier spécialisé jusqu'à la hauteur de 70 % pour ce qui est des producteurs de porc et de 90 % pour ce qui est des producteurs de porcelet. Les notions qu'on avait expliquées à la Commission, à ce moment-là.

3530

Et, le coût de production n'est pas réalisé par La Financière agricole, c'est un mandat qui est confié à l'externe. Et je pense que monsieur Sanfaçon a les détails ou a l'information, tenant compte que ça relève du ministère de l'Agriculture pour celui existant. La nouvelle étude de coût de production a été confiée au GREPA et je pourrai revenir avec un peu plus de précision. La notion d'UTP, je vais laisser Denis donner des précisions.

3535

M. DENIS SANFAÇON :

3540

Madame la présidente, je ne parlerai pas du modèle mais bien de l'affirmation à l'effet que c'est basé sur l'UTP, et ce n'est pas le cas. Ce n'est pas basé sur l'UTP. L'UTP, c'est une évaluation qui a été faite dans des conditions d'élevage, disons, généralement rencontrées, un élevage conventionnel, combien de porcs de chacune des catégories une personne pourrait s'occuper. Alors, il faut le distinguer du modèle de stabilisation.

3545

Si la Commission y voit un intérêt, il y avait eu une estimation qui avait été faite en 1999 et qui est dans le document *Éléments de décision* du Centre de développement du porc et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, où on voit à combien on estime le nombre de truies, ou de places en pouponnière, ou de places en croissance finition, une personne à temps plein – une unité de travail – dont elle peut s'occuper.

LA PRÉSIDENTE :

3550

D'accord.
Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3555

Alors, parmi les principales caractéristiques techniques dans le porc à l'engraissement qui ont été utilisées pour 2001-2002, alors, on mentionne qu'au niveau du temps de travail, c'est .583 heure par porc produit pour un total de 2 339 heures, se répartissant comme suit: 2 230 heures par l'exploitant et 109 pour de la main-d'oeuvre soit familiale et additionnelle. C'est
3560 comme ça que le nombre d'heures est calculé dans le cadre du modèle qui produit, rappelons-le, 4 009 porcs par année.

LA PRÉSIDENTE :

3565

Ça va?

M. JACQUES CORRIVEAU :

3570

Oui, mais j'ai une autre question. Je veux arriver au bout, moi, avec un chiffre. Puis j'arrive avec des heures. Mais vous avez parlé du salaire d'un ouvrier spécialisé, c'est quoi la base du salaire de l'ouvrier spécialisé? Puis 70 % de ça ou 90?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3575

C'est 70 % de 37 000 \$, qui est le salaire de l'ouvrier spécialisé utilisé dans tous les modèles d'ASRA, peu importe la production.

M. JACQUES CORRIVEAU :

3580

O.K. Ça donne un modèle de... on peut s'occuper de... le nombre de porcs, c'est combien?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3585

4 009 porcs produits par année. Ça veut dire que c'est un site d'environ 1 330 quelque porcs-places.

M. JACQUES CORRIVEAU :

3590

1 300 porcs, O.K.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Le modèle calcule trois élevages par année.

3595

M. JACQUES CORRIVEAU :

Ça veut dire 70 % de 37 000 \$, ça veut dire que est-ce que le modèle d'entreprise qu'on peut avoir ici au Québec, si on prend un producteur, conjoint ou conjointe, il a un peu de main-d'oeuvre familiale, est-ce qu'on se retrouve peut-être avec des vraiment grosses entreprises avec nos modèles qui sont au niveau environnemental à, je ne sais pas, 600 unités animales, qui est environ 2 800 porcs? C'est presque deux fois le modèle pour une entreprise familiale. À peu près juste la famille ou les deux s'en occupent.

3600

3605

Hier, on mentionnait les données qu'on avait sur la santé, avec les projets, les études qui ont été faites, quand on nous parle de mégaentreprises avec les modèles qu'on a ici au Québec. Et, les données sur le document 65, on parlait en Caroline du Nord, là-dedans, de 10 millions de porcs en élevage, alors qu'on en a environ 3 200 000 au Québec. Quand on regarde la grandeur du territoire, je pense que quand on parle, il faut... on disait, hier, qu'il fallait mesurer les choses.

3610

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Corriveau, je pense que c'est clair. C'est clair, monsieur Corriveau, depuis le début. D'abord, personne ne s'entend sur ce qu'est une mégaporcherie, chacun a sa définition.

3615

M. JACQUES CORRIVEAU :

Oui.

3620

LA PRÉSIDENTE :

Puis on a eu des données assez fréquemment sur...

3625

M. JACQUES CORRIVEAU :

C'est parce que les données, hier, je suis allé voir les données qu'il y avait, puis quand on parle de concentration, les données qu'il y a là, après ça, on parlait que dans deux comtés de la Caroline, on retrouvait dans deux seuls comtés, on retrouvait 4 millions de porcs, puis 22 millions de dindons en même temps. C'est pas mal différent des concentrations du Québec. Merci.

3630

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Corriveau.

3635

Madame St-Germain, est-ce que vous êtes prête pour votre autre question? Non. Bon, je vais vous donner ce choix-là.

Monsieur Gary Desmarais, producteur.

3640 **M. GARY DESMARAIS :**

Ma question. Un producteur de porc qui désire, sans augmenter la charge phosphore et même la diminuer, et qui désire convertir et changer de catégorie de production, ce type de production est-il autorisé par l'Environnement? Et, pourquoi?

3645

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous dites le type de production?

3650 **M. GARY DESMARAIS :**

Que je suis un naisseur, je veux devenir finisseur ou devenir...

LA PRÉSIDENTE :

3655

Toujours dans le porc.

M. GARY DESMARAIS :

3660

Toujours dans le porc, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin?

3665

M. PIERRE FORTIN :

Je demanderais à monsieur Bouchard, s'il vous plaît.

3670

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

3675

Merci, madame la présidente. Évidemment, je vais répondre en deux temps. Dans un premier temps, lorsque les mesures transitoires touchant la production porcine seront terminées, donc en décembre 2003 pour ce qui est des municipalités qui ne sont pas des zones d'activités limitées et, en juin 2004, dans le cas des municipalités qui sont considérées en surplus ou en zone d'activités limitées, évidemment, dans l'optique aussi où le règlement n'est pas modifié et que les règles actuelles demeurent, il n'y aura aucune contrainte à réaliser un projet comme monsieur le souligne. Et, voire même, s'il n'a pas d'augmentation de la quantité de phosphore produite, voire même diminution de la quantité, le producteur agricole n'aurait même aucune démarche particulière à faire pour réaliser un projet de ce genre-là.

3685

Cependant, durant la période de mesures transitoires qui s'applique actuellement, jusqu'aux dates que j'ai précisées tout à l'heure, l'objectif du gouvernement était de limiter, de façon assez importante, le développement de la production porcine, à moins d'instaurer du traitement complet dans certaines situations. Je ne voudrais pas entrer dans l'ensemble des détails.

3690

L'information au moment où on se parle, l'interprétation ou l'application du règlement, je devrais dire, qui est faite, c'est qu'il n'y avait pas possibilité de changer d'un type d'animaux porcins vers un autre. Donc, de passer de quelqu'un qui avait une maternité vers de l'engraissement ou à l'inverse, ou de passer de quelqu'un qui avait des pouponnières vers de l'engraissement, ce qui semble être la situation que monsieur décrit.

3695

Évidemment, il y a un certain nombre de questions qui ont été soulevées et, actuellement, les avocats se penchent sur cette question précise là de la possibilité de remplacer des porcs plus petits, des porcelets, par des porcs de poids commerciaux en vue de l'abattage. Et, on est en attente, évidemment, nous, et un certain nombre de producteurs qui ont soulevé cette question-là, de la réponse formelle de nos avocats du service juridique là-dessus.

3700

Donc, techniquement, ce qui est appliqué présentement, ce ne serait pas possible. Mais il y a une réflexion et il pourrait y avoir révision de cette position-là incessamment.

3705

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Qui ferait en sorte que même pendant la période transitoire, ça serait possible?

3710

M. SERGE BOUCHARD :

3715 Ça serait possible de remplacer, évidemment tête pour tête, si vous me permettez
l'expression, des porcelets par des porcs à l'engrais dans des fermes. Évidemment, en tenant
compte de l'ensemble des autres modalités aussi prévues dans le règlement. Les producteurs
disent: *Bien, ça n'augmente pas la production parce que, de toute façon, ces porcelets-là
vont, un jour, devenir des porcs à l'engrais. Si ce n'est pas chez moi, ça sera ailleurs.+ Mais
3720 comme je vous dis, pour l'instant, l'application qui en est faite, ce ne serait pas possible, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Vous étudiez la question.

3725

M. SERGE BOUCHARD :

... il y a une discussion. Je ne vous dis pas que c'est en voie de révision. Ça dépendra
de la décision qui nous sera recommandée par les avocats. Mais ça se pourrait que la position
3730 soit modifiée.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur? Vous n'avez pas d'autres questions?

3735

M. GARY DESMARAIS :

Non. C'est beau. Merci.

3740

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que je vais m'arrêter là. Moi, j'aurais peut-être quelques questions à monsieur
Nadeau. Tantôt, monsieur Perreault m'a rappelé que je voulais poser quelques questions
concernant le nouvel article de loi qui est l'extrait de la Loi sur les cités et villes, qui précise ou
3745 qui donne certains pouvoirs aux municipalités pour déterminer, dans l'année, huit jours où il
serait interdit d'épandre du fumier, entre la période du 31 mai et 1er octobre.

Dans cet article, on précise que:

3750

**Le greffier peut, par écrit et sur demande, autoriser une personne à effectuer un
épandage interdit par le règlement.+*

Donc, il y aurait interdiction pendant huit jours et il ne faudrait pas que ce soit plus de
deux jours consécutifs d'épandre du fumier. Mais on dit:

3755

**Le greffier peut, par écrit et sur demande...+*

donc, de quiconque,

**... autoriser une personne à effectuer un épandage interdit par le règlement.+*

donc, autoriser à le faire pendant ces jours qui sont prescrits au règlement.

3760

**Dans le cas où il y a eu de la pluie pendant cinq jours consécutifs, il doit accorder l'autorisation.+*

Alors, ma première question, c'est, est-ce fréquent qu'un greffier ait de tels pouvoirs discrétionnaires?

3765

M. JEAN NADEAU :

C'est plutôt inhabituel. Disons qu'à ma connaissance, c'est la première fois qu'il y a une chose de la sorte. Par ailleurs, quand on dit dans le premier membre de la phrase, à savoir:

3770

**Le greffier peut, par écrit et sur demande, autoriser une personne à effectuer un épandage interdit par le règlement+,* je vais vous fournir un commentaire personnel, si j'étais greffier, puis si une telle situation se produisait, j'y réfléchirais à quelques reprises avant d'aller à l'encontre d'un règlement adopté par le conseil, étant donné qu'on me donne une possibilité là et non pas une obligation.

3775

LA PRÉSIDENTE :

Mais, quand même, c'est un pouvoir discrétionnaire qu'on accorde au greffier.

3780

M. JEAN NADEAU :

Effectivement. C'est un pouvoir qu'on accorde au greffier. Peut-être une mention également, quand vous avez mentionné les dates, on dit que c'est postérieur au 31 mai et antérieur au 1er octobre.

3785

LA PRÉSIDENTE :

Oui, 1er juin, ça va. Je ne voulais pas compliquer les choses.

3790

Maintenant, l'autre bout de phrase:

**Dans le cas où il y a eu de la pluie pendant cinq jours consécutifs, il doit accorder l'autorisation.+*

3795

Il me semble que s'il a plu pendant cinq jours consécutifs, ça ne doit pas être terrible d'aller se promener sur le terrain pour fertiliser. Alors, j'aimerais comprendre un peu.

M. JEAN NADEAU :

3800 Bien, là, regardez, madame la présidente. Ce qu'on pourrait faire, on pourrait toujours demander, par exemple, je ne sais pas, moi, à un agriculteur, à savoir si quand il y a eu, par exemple, cinq jours de pluie consécutifs, puis là on pourrait toujours se questionner sur: qu'est-ce que la pluie?

LA PRÉSIDENTE :

3805

Quel type de pluie.

M. JEAN NADEAU :

3810

Bien, c'est ça. On pourrait se demander effectivement, parce que, d'ailleurs, il y a eu des gens des MRC qui m'ont déjà contacté à ce sujet-là pour me poser un certain nombre de questions là-dessus, quant à la définition de la pluie, puis, bon, je sais qu'il y a certains avocats qui se questionnent aussi là-dessus. Alors, on pourra demander à un agriculteur, effectivement, est-ce que c'est possible, après cinq jours d'une pluie importante, qu'on aille dans le champ avec une machinerie? Bon, c'est une question qu'on peut se poser.

3815

Par ailleurs, je ne sais pas si aussi au niveau du Guide des bonnes pratiques agricoles du ministère de l'Agriculture, on recommanderait d'aller dans le champ après cinq jours de pluie quand même importante. Alors, moi, je n'ai pas nécessairement de réponse à ça, mais ça soulève effectivement des questions.

3820

LA PRÉSIDENTE :

Trouvez-vous, monsieur Sanfaçon, que j'ai une bonne question?

3825

M. DENIS SANFAÇON :

Je trouve toujours que vous avez des bonnes questions.

3830

LA PRÉSIDENTE :

Quand je vous disais tantôt qu'il avait cent façons...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3835

C'est mille façons.

LA PRÉSIDENTE :

3840 Voulez-vous poser une question, monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3845 Oui. Moi, j'aurais aussi une question à poser à monsieur Nadeau. On a pas mal parlé du Programme d'assainissement urbain. J'aimerais que vous revérifiez un certain nombre de choses. Ma mémoire joue un peu. Je suis surpris du décalage de 6,1 G\$ pour le prix total par rapport à 5,87 G\$ de subvention, parce qu'à ma connaissance, les municipalités payaient toujours au moins 10 % des projets et, dans le cas des usines d'épuration, il me semble que c'était le tiers.

3850 Donc, refaites une petite vérification, s'il y a moyen, pour confirmer les chiffres.

3855 Deuxièmement, je voudrais savoir, les déversements pour surcharge, quand il pleut trop, il y a des mécanismes et des clapets qui existent dans les réseaux, pour empêcher de noyer l'usine d'épuration. Il y en a combien en moyenne par année? Dans les municipalités. Je sais la réponse, mais j'attends que vous me la donniez. Et, bon, qu'est-ce que ça représente? C'est vingt fois par année? Cinquante fois par année? Dix fois par année? En moyenne.

3860 Et, deuxièmement, pourriez-vous revérifier le taux d'enlèvement du phosphate des usines d'épuration. C'est possiblement très variable, selon les usines. Mais, là, j'ai été tellement surpris d'entendre 20 % aujourd'hui, que j'aimerais la confirmation de ça, s'il y avait moyen, s'il vous plaît.

M. JEAN NADEAU :

3865 Alors, monsieur Beauchamp, je vous remercie pour les questions mais, en fait, je vais plutôt les diriger vers les spécialistes du ministère qui s'occupent de la performance des usines, notamment, qui seront en mesure de fournir les informations.

3870 Par ailleurs, pour ce qui est des chiffres, je vais vérifier à nouveau, mais, en fait, on m'avait dit qu'on avait fait une vérification dernièrement, puis que c'était quelque chose de précis, mais je vais refaire la vérification à votre demande.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3875 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3880 Alors, sur ce, on ajourne et on reprend nos travaux à 19 h 30.

3885 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3890 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.